

L'ILLUSTRATION,

JOURNAL UNIVERSEL.



Ab. pour Paris, 3 mois, 8 fr. — 6 mois, 16 fr. — Un an, 30 fr.
 Prix de chaque N^o 75 c. — La collection mensuelle, br., 2 fr. 75.

N^o 360. Vol. XV. — SAMEDI 19 JANVIER 1850.
 Bureaux : rue Richelieu, 60.

Ab. pour les dép. — 3 mois, 9 fr. — 6 mois, 17 fr. — Un an, 32 fr.
 Ab. pour l'étranger, — 10 fr. — 20 fr. — 40 fr.

SOMMAIRE.

Histoire de la semaine. — Assistance publique. — Courrier de Paris. — Empire d'Haïti. — Diplomatie et diplomates. — Notes et Questions, lettre au directeur de l'Illustration. — Le palais du quai d'Orsay et le conseil d'Etat. — Le Village de la Colonne, ou le Mort tue le vivant (suite et fin). — Chroniques du monde littéraire; N^o 1, le banquier dramatique. — Aventures de M. Verdreau. — Chronique musicale. — L'Almanach des Adresses sous Louis XIV (suite et fin). — Beaux-arts.
 Gravures: M. Pacheco-y-Obes, portrait. — Empire d'Haïti, quatre portraits des principaux personnages de la cour. — Un Congrès; Etat de la question; Diplomate irrégulier, la princesse ***; Comment fait un congrès. — Conseil d'Etat, grande salle des réunions; Salle des audiences publiques; Salle de comité. — Aventures de M. Verdreau (suite), 15 gravures. — Antonin Moine; Dominique Papety, portraits. — Rebuis.

Histoire de la semaine.

La discussion sur l'affaire de la Plata, qui a occupé l'Assemblée nationale pendant huit jours et la presse pendant six semaines, à la fin de l'année dernière et au commencement de celle-ci, a fait place à des débats dont l'objet nous touche de plus près. Cependant il est encore quelquefois question de la Plata, tantôt pour annoncer, qu'en exécution du vote de l'Assemblée, le gouvernement prépare une expédition militaire sur la Plata, tantôt pour démentir cette nouvelle. C'est le démenti, cette fois, qui obtient notre confiance. Parmi les figures dont l'histoire contemporaine doit conserver les traits, l'incident de la Plata nous signale un personnage qui s'est trouvé mêlé à tous les événements de ce pays, qui, venu en France pour éclairer l'opinion publique et le gouvernement sur les griefs de Montevideo contre la domination de Rosas, et sur les intérêts qui nous sont communs avec ses concitoyens, a accompli sa mission avec un zèle que la passion et les ressentiments personnels ne suffisent pas seuls à expliquer; avec une ardeur qui ne peut être inspirée et soutenue que par une conviction et un patriotisme sincère. Ce personnage est M. Pacheco-y-Obes, dont le nom a marqué si souvent dans les débats relatifs à la Plata, l'ancien ministre de la guerre de Montevideo, le citoyen dont le nom figurera encore plus d'une fois plus tard dans l'histoire de cette lutte déjà si longue et souillée de tant de crimes.

Le *Napoléon des dimanches*, comme on l'appelle, organe de la politique personnelle de M. le président de la République, publie un rapport du ministre de France à Buenos-Ayres en date du 14 juillet 1849, rapport contraire au projet d'intervention et précédé de ces mots: « Le rapport suivant, qui exprime la pensée du gouvernement sur la question de la Plata, nous a paru de nature à intéresser vivement le public, surtout après la longue discussion au milieu de laquelle cette affaire a été si souvent dénatée. »

Ainsi, le *Napoléon* a parlé; ce *Napoléon* ne parle pas comme tout le monde, mais la presse continue à y chercher la pensée personnelle de M. le président de la République. Cette pensée est quelquefois si singulière, si fort au rebours de la pensée publique, de l'état de l'opinion et des partis, si contraire à la manifestation éclatante

des événements et des faits, que le fond fait passer sur la forme, comme s'il importait peu que des idées si rares fussent exprimées dans un si mauvais langage. Quant à nous, qui ne nous piquons pas d'être des grands politiques, nous avons encore la faiblesse de remarquer les fautes de français. Cependant si ce qu'on nous annonce est vrai, savoir: que le *Napoléon* va devenir quotidien, nous renonçons à un exercice qui remplirait la vie de plusieurs grammairiens.

Le *Napoléon* est donc un événement; le *Journal des Débats* le cite tous les lundis avec une malice contenue, mais très-bien comprise; le *Constitutionnel* le complète en dressant le tableau des opinions exprimées par vingt journaux des départements, qui reçoivent une correspondance et des articles tout faits d'une entreprise parisienne relevant du ministère de l'intérieur. Tous ces articles concluent nécessairement, avec quelques variations insignifiantes, à la réalisation urgente de la politique dont le *Napoléon* est l'organe et dont le *Constitutionnel* est l'instrument. M. Véron pourrait devenir le Cambacérés d'un empereur nouveau, toute proportion gardée.

Mais tandis que nos destinés sont l'objet des graves préoccupations de ces folâtres, les partis qui divisent la nation et qui ont leurs représentants dans l'Assemblée, nous semblent, à nous, poussés à ces extrémités qui marquent le point

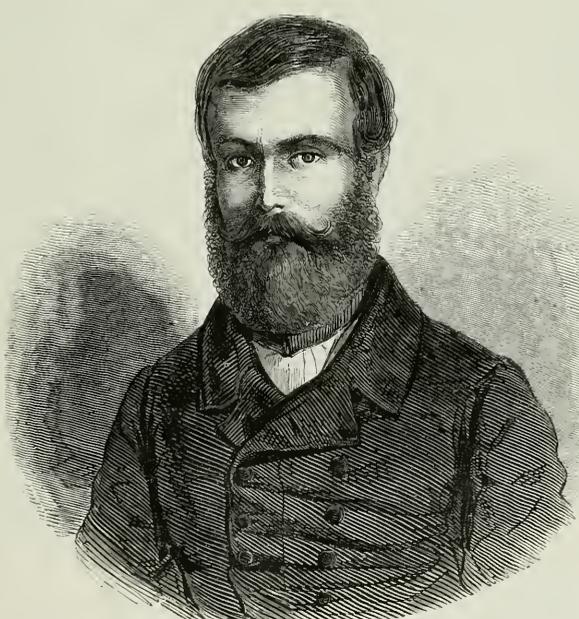
fatal où il faut s'arrêter pour s'entendre et transiger, à moins de livrer la bataille et de se confier au hasard sanglant de la lutte. On ne se battra pas; on finira par s'entendre, parce que tous les partis sérieux ont aujourd'hui un ennemi commun qui ne demanderait pas mieux que de les pousser aux dernières violences pour jouer, à son profit et sans leur laisser l'espoir de voir les causes de la lutte disparaître, le rôle éphémère d'un arbitre. On transigera; nous en attendons les signes visibles aujourd'hui de la conscience des citoyens. Le passé cédera quelque chose à l'avenir; l'avenir ne voudra pas sacrifier le présent, qui est, en définitive, l'œuvre du passé.

Puisque nous signalons les symptômes des intentions et des convoitises qui ont rendu cette semaine remarquable, nous ne passerons pas sous silence un projet de loi présenté par M. le ministre de la guerre concernant l'augmentation de la solde des sous-officiers, projet dont l'opposition a revendiqué l'initiative et dont on accuse assez le but par l'importance qu'on attache à son origine; tant il est vrai que s'il se fait quelque chose de bon et de juste, dans ce pays, ce n'est point en vue du bien et de la justice.

L'Assemblée nationale, dans les séances du 10 et du 11, a fini par s'entendre sur les termes et la durée de la loi relative aux instituteurs communaux. La majorité, un instant divisée, a réuni ses forces pour faire triompher le projet à 335 voix contre 223.

Une discussion sans intérêt politique, relative à l'appropriation de l'ancienne salle des députés aux séances de l'Assemblée nationale, a occupé en deux jours la durée d'une séance, et n'a abouti qu'à la démonstration de l'immutilité actuelle d'un démantèlement coûteux.

La fin de la séance de samedi a été consacrée à la proposition de M. Henri Didier, relative à l'Algérie. Il s'agissait de nommer une commission pour préparer la législation particulière de cette province, aux termes de l'article 109 de la Constitution. M. Desjoubert, qui n'a jamais cessé, depuis la conquête d'Alger, de maudire notre possession, a profité de l'occasion pour renouveler son anathème. Il l'a fait avec plus d'esprit que de sens commun. M. Henri Didier et M. de Tocqueville proposaient de nommer une commission de trente membres pour préparer la législation de l'Algérie. M. Desjoubert a proposé de remplacer cette commission de trente membres par une commission de trois membres qu'il a personnellement désignés lui-même. Ces trois membres auraient été les trois représentants actuels de l'Algérie à l'Assemblée législative. M. Desjoubert s'est défendu sérieusement d'avoir voulu plaisanter en faisant une proposition semblable. Ce qu'il y a de certain, c'est que l'Assemblée a pris la chose au sérieux; car il a fallu recourir au scrutin pour décider si la proposition de M. Desjoubert serait écartée par la question préalable. En la question préalable a été adoptée à la majorité de 301 voix contre 230. Au lieu d'être composée de trente



Le général D. M. Pacheco-y-Obes.

membres, comme le demandait M. de Tocqueville, la commission chargée de préparer les lois de l'Algérie ne sera composée que de quinze membres; au lieu d'être nommée en assemblée générale, comme le proposait également le rapporteur, elle sera nommée dans les bureaux. Tel est le résultat de cette discussion.

L'Assemblée a ouvert lundi la première délibération sur le projet de loi relatif à l'organisation de l'enseignement. C'est ici que les passions, les prétentions absolues se sont donné rendez-vous. Nous n'avons pas l'intention de montrer les points divers et opposés d'où partent des accusations et des récriminations implacables. Nous aimons mieux croire, ainsi que nous le disions tout à l'heure, que cette discussion servira à faire éclater la nécessité de s'entendre et de se faire de mutuelles concessions; nous espérons que cette transaction aura lieu avant la troisième délibération. La première, néanmoins, ne semble pas près de finir.

Tandis que l'Assemblée discute la question de savoir qui sera chargé de la direction de l'enseignement; le clergé, l'Etat par l'Université, ou l'un et l'autre par la liberté, nous remarquons l'indifférence de tout le monde sur les moyens de répandre l'instruction en France. Les partis se battent à coups de pamphlets, d'injures et de calomnies; mais quant à ramener l'esprit des populations au sentiment juste des idées et des faits par de bonnes lectures, personne ne s'en soucie. Cependant voilà M. le préfet de police qui veut donner des livres aux détenus; il fait, pour réaliser son projet, appel aux éditeurs, aux écrivains, à tout le monde. Soit, les détenus auront leurs bibliothèques; nous réclameons le même bienfait pour ceux qui n'ont pas l'avantage d'être détenus. Il a été question de fonder des bibliothèques communes, aimable plaisanterie qui a été prise un jour au sérieux par un éditeur qui avait été proposé par arrêté ministériel à la préparation de cet établissement et par un autre qui aurait voulu en être chargé, mais qui n'a pas tardé à rentrer dans les cartons où sont enfouis tous les rêves de bien public qui s'échappent une fois tous les quinze ans, et qui rentrent bientôt pour dormir le reste du temps. Les journaux anglais et belges nous apportent de temps en temps des modèles admirables de fondations de ce genre au profit des ouvriers; mais nous n'avons pas le temps de lire ces nouvelles, nous sommes occupés à faire des journaux de coteries qu'on ne lit pas, et des petits livres de parti pour ceux de notre parti qui savent ce que nous écrivons, et qui n'ont pas besoin qu'on leur apprenne à crier au feu quand la maison brûle, mais bien qu'on les assure contre l'incendie.

— Le message du président des Etats-Unis est arrivé cette semaine à Paris; l'intérêt de ce document résulte pour nous d'un changement projeté dans les tarifs pour l'élevation des droits sur les objets d'importation dans ce pays.

— Le journal de Saint-Petersbourg du 24 décembre (6 janvier) contient un document qui donne le mot des bruits qui ont couru, depuis un certain temps, sur la découverte d'une conspiration en Russie. Le fait est avoué, mais son importance ne paraît pas très-sérieuse.

— L'Autriche publie les Constitutions spéciales des différents pays de sa domination. Les nouvelles d'Allemagne n'ont pas d'autre intérêt.

— La session des chambres portugaises a été ouverte le 2 janvier, par un discours de la reine Dona Maria qui ressemble à tous les discours de la couronne passés, présents ou futurs.

Assistance publique.

PATRONAGE DES JEUNES DÉTENUX.

M. Corne a déposé, au nom de la commission de l'assistance publique, un rapport suivi d'un projet de loi sur les mesures à prendre pour la moralisation de ces enfants en trop grand nombre qui, par un mépris et l'indifférence de leurs parents ou de mauvaises inclinations poussent de bonne heure à la mendicité, au vagabondage, à des habitudes d'indiscipline et de violence, à des larcins de tout genre.

Les maisons d'arrêt reçoivent :

1° Les mineurs délinquants par voie de correction paternelle, en vertu des articles 376 et 377 du Code civil; cette détention ne peut pas excéder six mois;

2° Les enfants au-dessous de l'âge de 16 ans, en état de détention préventive, et qui attendent soit leur jugement par les tribunaux correctionnels, soit l'arrêt de mise en accusation qui les renvoie devant la cour d'assises;

3° Les enfants condamnés à une peine d'emprisonnement qui n'excède pas une année.

Les maisons de justice établies dans les chefs-lieux de justice criminelle reçoivent les enfants accusés de crimes et renvoyés devant la cour d'assises.

Enfin les maisons centrales détiennent :

1° Les enfants au-dessous de 16 ans acquittés comme ayant agi sans discernement, mais envoyés, en vertu de l'article 66 du Code pénal, dans une maison de correction pour y être détenus ou élevés pendant un certain nombre d'années;

2° Les enfants au-dessous de 16 ans, condamnés comme ayant agi avec discernement, lorsque la peine d'emprisonnement prononcée contre eux est supérieure à une année.

La commission estime que la moyenne annuelle du nombre des jeunes détenus s'établit de la manière suivante :

Dans les maisons d'arrêt :

Détentions préventives.	5,000
Détentions pénitentiaires.	1,100

Dans les maisons de justice :

Détentions préventives.	80
-------------------------	----

Dans les maisons centrales ou leurs auxiliaires :

Détentions pénitentiaires.	4,761
	11,211

En ajoutant à ce chiffre celui des mineurs détenus par voie de correction paternelle, c'est en réalité un nombre de 12,900 enfants qui, par leur moyen, subissent à un titre quelconque une

détention (1) dans une maison de force, détention d'une durée variable, mais qui, pour un grand nombre, atteint le chiffre de plusieurs années et ne dotent les rendre à la vie libre que vers l'âge de 20 ans.

Certes, il y a là pour la société un grave objet de sollicitude; il y a là pour le gouvernement un devoir impérieux d'humanité et de prévoyance.

A l'égard de ces enfants privés de leur liberté, l'Etat est substitué par la loi aux pères de famille. Il n'est pas seulement, à leur égard, le pouvoir qui exécute des décisions judiciaires, il est investi d'une véritable tutelle. Il a pris à sa charge, non pas seulement de garder ces enfants, puisés, et rendus à la société, si dénués qu'ils soient d'éducation et de toute ressource intellectuelle et morale. Non, sa mission est plus sérieuse; il faut qu'il les élève, qu'il cherche les moyens de réformer ces natures livrées à de mauvais penchants, et qu'il les prépare pour un avenir honnête.

L'isolement, dans la prison, des jeunes détenus, des détenus adultes, la surveillance de leurs rapports entre eux, le besoin d'une éducation paternelle, religieuse et morale, venant se joindre aux sévérités de la discipline pour combattre leurs mauvais penchants et à réveiller en eux les instincts de bonté et de droiture; le choix des travaux qui développent leurs forces, diminuent l'intensité de leurs passions, et répondent le mieux dans l'avenir à leurs besoins individuels et aux nécessités de l'ordre social; enfin un patronage sur l'enfant étendu au delà des murs de la maison de correction, pour que tout le fruit de l'éducation qu'il y aura reçue ne se trouve pas perdu; voilà les soins et les devoirs qui incombent à l'Etat. Ces obligations sont aujourd'hui bien incomplètement accomplies. Dans la réalité, la véritable maison de correction n'existe pas. L'éducation pénitentiaire n'est pas réellement donnée. Les enfants sont contenus par la discipline des travaux, et les ne sont ni élevés, et presque nulle part la disposition des lieux ne permet de les garantir du contact des criminels.

Les vices de ce régime ont frappé l'administration, et, à plusieurs reprises, elle a fait de louables tentatives pour l'améliorer.

En 1832, des circulaires du ministre de l'Intérieur autorisèrent la mise en apprentissage des jeunes détenus d'une bonne conduite et qui seraient réclamés par des chefs d'atelier.

Plus tard, quand les esprits furent vivement préoccupés de la réforme du régime pénitentiaire, et que le système de l'isolement fut écarté, on se préoccupa, on pensa surtout à l'application aux enfants, dans la vue de leur éducation, de travaux ordinaires des prisons. Ce fut alors que la maison de correction de la Roquette fut établie avec ses cinq cents cellules, et appliquée aux jeunes détenus du département de la Seine.

Cependant, en 1839, deux hommes d'un admirable dévouement, MM. de Coartelles et Demetz, cherchèrent ailleurs la solution du problème. Ils fondèrent à Metz, près de Tours, une colonie de jeunes détenus avec la pensée de rendre, pour ainsi dire, à ces malheureux enfants un toit paternel et une famille honnête, et de les élever moralement et religieusement dans les travaux, et les bonnes habitudes de la vie agricole.

L'administration comprit ce qu'il avait d'honnête dans cette voie nouvelle; elle encouragea l'établissement de Metz et ses initiateurs, leur confia de nombreux enfants tirés des maisons centrales. Il y a aujourd'hui plus de deux mille jeunes détenus confiés par l'administration à des colonies agricoles fondées par des particuliers. Les vices de l'éducation correctionnelle donnée aux jeunes détenus dans les prisons de l'Etat sont donc démontrés et reconnus par l'administration elle-même. Elle témoigne qu'elle n'a pas confiance dans ses propres établissements; elle reconnaît que les colonies agricoles, au prix même de sacrifices considérables (80 centimes par jour pour chaque enfant, très-compris); elle va jusqu'à se désaisir en leur faveur du droit que la loi lui a confié qu'elle seule de garder et d'élever les enfants soumis à la détention correctionnelle; cela seul leverait tous les doutes, s'il en existait encore. Il est donc temps que le pouvoir législatif intervienne pour consacrer par une prescription légale l'éducation pénitentiaire et le patronage introduit par la généreuse initiative de quelques bons citoyens, et dont ne profite aujourd'hui que par exception un certain nombre de jeunes détenus.

En conséquence, la commission propose le maintien nécessaire des maisons d'arrêt comme lieu de dépôt pendant la détention préventive, et comme lieu d'emprisonnement pour les condamnés à six mois et au-dessous, ce terme court ne permettant pas d'envoyer les enfants dans les colonies pénitentiaires. — Pour les jeunes détenus qui ont à subir à un titre quelconque une détention de plus de six mois, de remplacer les quartiers de correction par des colonies pénitentiaires. A cet égard, la commission n'avait rien à inventer, et elle se borne à énumérer les bons, les excellents résultats obtenus par l'œuvre de Metz, qui devient pour tous les enfants qui lui sont confiés, pendant et après leur séjour à la colonie, la famille qui leur ménage pour leur donner des impressions honnêtes, des inspirations morales et religieuses, une direction, et pour leur assurer un appui.

Sans doute il s'est rencontré à Metz des natures rebelles que n'a pu vaincre et améliorer la discipline de la colonie. Plusieurs de ces jeunes gens rentrés dans la vie commune ont commis de nouveaux délits et encouru la rigueur des lois; mais la proportion de ces récurrences est faible et ne dépasse pas 5 p. 100. En outre, on a vu une institution semblable à celle fondée, sur 70 jeunes détenus, rendus à la vie commune, dont 7 avaient été appliqués à l'agriculture et 136 aux travaux manufacturiers, il y a eu, en trois ans, 9 récidivités; 8 appartenant aux jeunes détenus industriels, 1 seul aux agriculteurs.

Se présentant la question de savoir s'il convient que l'Etat reste chargé de la fondation et de l'entretien des colonies pénitentiaires qu'évitera le système adopté par la commission, ou s'il devra se contenter d'encourager et d'aider par des subventions les établissements fondés sous l'inspiration de la bienfaisance privée.

A plus d'un titre il a paru désirable à la commission que l'Etat fit d'abord appel au zèle des citoyens, que de généreux sentiments portent à prendre soin de l'éducation et de l'avenir des jeunes détenus.

(1) La proportion des filles par rapport aux garçons n'est que d'un cinquième ou d'un sixième seulement pour la totalité des détentions judiciaires et conditionnelles. Mais pour les détentions par voie de correction paternelle, la proportion est toute différente. A Paris le nombre des enfants de deux sexes détenus à ce dernier titre était, au 1^{er} octobre 1849, de 97 garçons 43 filles.

Le but essentiel, celui que la société a le plus grand intérêt à atteindre, c'est de rendre à la vie honnête et laborieuse des enfants que l'oisiveté et un mauvais éducation de famille avaient placés sur une pente déplorable. C'est par le cœur, c'est par le dévouement puse dans les sentiments les plus nobles qu'on est soutenu et qu'on marche utilement dans une pareille voie. L'administration publique peut introduire dans des établissements fondés par elle un ordre régulier, une discipline exacte, elle ne peut pas commander à ses fonctionnaires la chaleur d'âme, le zèle religieux qui font tout le succès des œuvres morales.

D'une autre part, c'est avec une extrême mesure qu'on doit engager l'Etat à se faire industriel ou agriculteur. Dès les rouages de notre administration sont trop embarrasés, il y a danger à les compliquer encore de la gestion économique d'un grand nombre d'exploitations rurales. Enfin il est douteux que les finances de l'Etat n'aient pas à en souffrir.

Cependant la commission avait à prévoir l'hypothèse où la bienfaisance privée ne réclamerait pas tous les jeunes détenus. Alors seulement commencerait pour l'Etat l'obligation de fonder à ses frais une ou deux colonies pénitentiaires.

L'expérience a prouvé qu'un système excellent pour établir par les soins de particuliers une maison de correction, pour le bien et de la régénération, c'est de graduer la conduite d'après leur conduite. La mise en apprentissage de ceux dont la moralité semble la mieux affermie a presque toujours produit de bons effets. Elle encourage tous les jeunes détenus à être bien notés, et pour ceux qui méritent cette faveur, elle sert d'utilité transitionnaire entre deux genres de vie bien différents; elle éprouve leurs véritables dispositions, et les prépare à bien user de la liberté quand elle leur sera définitivement rendue. La commission propose de consacrer ce système dans la nouvelle loi.

Une autre partie de l'administration pénitentiaire exigeant qu'une distinction soit faite entre de malheureux enfants arrêtés pour des délits sans gravité, et de jeunes détenus d'une perversité précoce, qui ont commis quelquefois des crimes tels que l'incendie et le meurtre; ceux-ci généralement condamnés par les tribunaux à un emprisonnement d'une durée de plusieurs années. Il a paru essentiel à la commission, pour ne pas frapper de discrédit moral les colonies pénitentiaires, pour ne pas exposer à de dangereux contacts les enfants d'une meilleure moralité, de reléguer dans un établissement spécial ceux des enfants qui, par un emprisonnement de plus de six mois, d'un autre côté, ont subi la condamnation des colonies pénitentiaires, il s'y rencontrera nécessairement des natures dépravées, rebelles à toute amélioration comme à toute discipline. Il faut pour les vaincre un régime plus sévère. La commission propose pour ces deux catégories la fondation en Algérie d'une ou plusieurs colonies correctionnelles. Ils subiront d'abord un emprisonnement de six mois, et seraient employés ensuite aux travaux de l'agriculture. A leur libération, accoutumés au climat de l'Algérie, façonnés à la culture du sol africain, ils pourraient trouver, dans les colonies agricoles de cette nature, un emploi de leurs forces et de leurs connaissances pratiques profitable pour eux-mêmes, utile à la colonisation.

Quant aux jeunes filles détenues, dont le nombre a été de 706 par 1849, la commission a la confiance que les établissements particuliers de bienfaisance ne tarderont pas à décharger complètement l'Etat du soin de les élever. En attendant, des maisons pénitentiaires spéciales seront formées dans ce but.

Tel est l'esprit dans lequel ont été rédigés les articles du projet de loi. Mais la commission a cru devoir ajouter à son rapport d'autres considérations, qui ont trait à la moralisation du régime des colonies agricoles peut être également appliquée à plusieurs milliers des prisonniers adultes, très-utilement pour leur amélioration morale, sans aucun danger pour la sûreté publique.

« En effet, dit la commission, il existe dans les maisons centrales 6,000 détenus au moins, condamnés depuis l'âge de 16 ans jusqu'à 25, qui ne l'ont été que pour des actes répréhensibles sans doute, mais qui n'entraînent pas l'idée d'une perversité profonde. Des actes de rébellion, des rixes, des crimes dus à un moment d'ivresse ou d'emportement, le vol même commis pour la première fois et avec des circonstances qui l'atténuent, ces causes de condamnation laissent de nombreux détenus un fonds de bons sentiments, des dispositions au repentir, et le désir d'effacer une première faute par une conduite désormais irréprochable. Ces dispositions se remarquent surtout chez les jeunes villageois, qui composent en grand nombre la catégorie de détenus dont nous nous occupons. Au lieu de laisser ces jeunes gens se corrompre sans retour dans l'effroyable milieu où la maison centrale les retient, combien il serait désirable qu'on les formât en colonies agricoles où il leur serait permis de redevenir d'honnêtes et laborieux ouvriers, et où leurs forces, appliquées à toute espèce d'amélioration du sol, tourneraient au profit de la richesse territoriale du pays!

« L'Algérie surtout nous demande des bras. La colonisation n'y est possible qu'au prix de nombreux défrichements qui ruinent en général la population libre. D'un autre côté, l'Etat garde dans les murs de ses maisons centrales 6,000 jeunes hommes robustes, habitués aux travaux des champs, qui n'aspirent qu'à retourner à leur vie de cultivateurs, qui cependant s'étiolent et se dépravent dans les travaux sédentaires de leurs prisons, travaux stériles et sur lesquels l'Etat, en compensation de ses dépenses, ne profite pas au delà de 10 centimes par jour et par détenu. Est-ce que l'Etat ne ferait pas un bon calcul et en même temps un acte d'humanité et de prévoyance en utilisant pour la colonisation d'une partie quelconque de l'Algérie tant de forces perdues, et en ouvrant à de malheureux qu'on peut encore sauver la perspective d'une vie redevenue honorable par le repentir et le travail?

« La commission de l'assistance publique soumet ces considérations à l'Assemblée nationale. En terminant son travail sur l'éducation pénitentiaire et agricole des jeunes détenus, elle a cru lui donner un complément utile par l'émission d'un vœu en faveur des détenus adultes qui peuvent être, eux aussi, régénérés par la vie et les travaux des champs. »

Courrier de Paris.

L'livre est venu, il enveloppe de son manteau de neige les épaules de la capitale, il lui communique les grâces moscovites et lui donne un aspect hyperboréen. Les fontaines, les monuments. Les arbres et les travaux de cheminée sont

vêtus de blanc; les rues ressemblent à des voies lactées ou du pétion avance en trébuchant; malheur à l'imprudent qui s'éloigne de la route frayée par les balayeurs municipaux et qui voudrait tenter les chemins de traverser sur cette mer de glace. Cette neige splendide cache plus d'un péril, c'est un voile officieux jeté sur les difformités du sol et qui en dissimule les fondrières et les ahmes. On ne marche qu'en côtoyant le précipice, et sans trop savoir où l'on va poser le pied. Les raffinés comparent cette situation à celle de la politique courante qui a ses marais-pontins. Le ciel nous préserve du dégel, quel gâchis!

Pendant que l'on gèle au nord et au midi et que partout on souffre dans ses doigts, Paris danse pour se réchauffer, c'est une vieille habitude, vous la connaissez suffisamment, n'en parlons plus.

Le carnaval, j'en tends le vrai carnaval, celui qui commence à la Chandeleur et expire au mercredi des Cendres, durera dix jours et il aura son beau-frais. L'animal burlesque, dont la présence fut regrettée si fort l'an dernier, sera rendu aux vœux de ses adorateurs. Cette résurrection a été décidée en haut lieu après mûre délibération, et, comme le turbot du sénat romain, l'animal sera mis à la sauce piquante du cortège le plus pimpant. L'Amour et sa mère, les Grâces en maillot, des sauvages dans leur costume primitif, des mamamouchis à cheval, les sapeurs et les clarinettes de la garde nationale, tout est prêt pour la cérémonie, c'est une restauration complète. Mais comment s'appellera le roi restauré? Jusqu'à présent aucun des noms les plus à la mode n'a été jugé digne de sa Grossesse. Le théâtre offre *François le Champi*, l'histoire, rattachant l'animal à la dynastie mérovingienne, demande *Dagobert II*, à cause de la culotte du premier; le roman dit *Porthos*, le commerce propose *Californien*, la majorité l'appelle *Défié*.

Un autre ruminant bien difficile à dénommer, c'est le budget de 1850. Il est d'une grosseur extraordinaire et d'un poids équivalent à près de deux milliards. Les faiseurs de comptes inutiles ont calculé que le magot converti en gros sous couvrirait la surface de la France entière. Sous une forme volute et plus concrète, il représenterait un très-grand livre; et, en *quarto*, des charges du pays à près de deux mille feuillets, un million par page. C'est une grande calamité, je ne dirai pas curieuse.

L'approche des jours gras autorise toutes sortes de mascarades. L'une de ces drôleries dont le programme était tracé d'avance, les rôles distribués et les travestissements tout prêts, n'aura pas lieu par suite de refus de concours. Ces sortes de pièces exigent une troupe considérable de comédiens, et qui sait si l'impressario y ferait ses frais? Mais quittons cet empire pour un autre.

L'Académie a aussi son répertoire auquel elle emprunte différents intermèdes pour amuser les loisirs de ses séances particulières. Dans l'une de ces dernières réunions, les Quarante se sont trouvés au grand complet pour écouter la parole d'un ministre célèbre, plus célèbre orateur qui reprend son cours d'histoire en plein aréopage. Une fois par hasard le fauteuil académique s'est trouvé transformé en chaire de Sorbonne, pourquoi pas? Ce brillant morceau historique sur la restauration des Stuarts a été applaudi à gauche comme un souvenir et à droite comme une espérance; puis l'auteur de *Cloris* et d'*Arbogaste*, chargé de la petite pièce après la grande, est venu débiter un apologue où l'avenir a paru bien couleur de rose. Hélas! disait un incrédule, M. Guizot, c'est l'histoire, et M. Viennet, c'est la fable. Comment sortir de l'Académie, sinon par la porte de son dictionnaire? Pour peu qu'on ajoute foi aux informations de la presse quotidienne, il semblera à beaucoup de monde que l'Académie est une vieille Pélopie qui détruit invariablement son travail de la veille pour le plaisir de le refaire le lendemain. L'Académie travaille plus sérieusement, sans qu'il y paraisse. On lui reproche de n'être arrivée, au bout de deux siècles de tâtonnements grammaticaux, qu'à l'autopiste du mot accord. C'est oublier gratuitement que la compagnie a donné sept éditions de son dictionnaire, toujours divers, toujours nouveau, et la preuve, c'est que les imperfections de la dernière édition ne sont pas celles des précédentes. Sachez d'ailleurs qu'il s'agit d'une compagnie nouvelle qui entreprend l'Académie sur le terrain si peu défiché de notre langue. Satisfait-on non, son lamenteux dictionnaire est fait, elle n'y touchera plus; c'est l'histoire de la langue française qu'elle entend; elle a jeté la première pierre de l'édifice que ses successeurs achèveront: cela s'intitule ou peu s'en faut: le tableau historique, général et descriptif de tous les mots de la langue française depuis son origine. Que Dieu protège la construction de cette nouvelle tour de Babel.

On se proposait de démolir la tour Saint-Jacques-la-Boucherie, mais voilà qu'on y place un phare qui rayonnera sur la ville entière. La lune, cette pâle veillée de nuit, alors même qu'elle brûle dans son plein, sera complètement éclipsée; et les Parisiens des quartiers adjacents pourront réaliser de grandes économies de luminaire. On veut que cet incendie allumé chaque soir à deux cents pieds au-dessus du sol soit d'une grande ressource pour les pauvres ménages des environs; l'intensité du foyer leur épargnera le combustible: pour se chauffer, il suffira d'ouvrir sa fenêtre. Béné soit le gaz auquel est dû ce nouveau miracle. Admirez un peu le progrès des lumières en si peu de temps! L'autre jour encore, il y a deux siècles à peine, les rues de la capitale n'étaient pas éclairées du tout; c'était l'enfance de l'art; puis un homme de génie en l'idée d'utiliser la résine comme luminaire ambulant; aux torches succéda la chandelle vacillante; mais on la souilla bientôt pour essayer des réverbères, que le gaz vint de décrocher. Encore une fois, gare à la lune: le gaz la fera sauter.

Mais dans la semaine en a vu bien d'autres. A qui le dites-vous? Dans ce déluge de nouvelles, on n'a que l'embaras du choix, et la petite chronique fait une concurrence terrible à la quatrième page des journaux. On annonce des pia-

nistes prodiges qui voyagent çà et là comme les anciens ménestres, avec leur instrument en sautoir. On annonce des concerts miraculeux, des bals gigantesques, des soirées incomparables. Le faubourg Saint-Germain illumine tous ses hôtels et la Chaussée-d'Antin lui répond par un mitrailé d'invitations: le Marais lui-même, ce quartier où l'on somme le couvre-feu à dix heures du soir, sort de sa léthargie de vieux célibataire, il époussote ses meubles, allume ses girandoles, et s'apprête à donner les violons *urbi et orbi*.

Dans un autre genre de récréation, on signale l'apparition de nouveaux journaux; les prospectus foisonnent, les rédacteurs taillent leur plume; l'actuaire est promis, et le géant, comme son aïeul, attend l'aconit. L'un de ces débutants, déjà mort-né, s'intitule le *Napoleon*. On ne pouvait pas choisir un plus beau nom pour épitaphe.

Et le tombeau de Napoléon, quand donc sera-t-il érigé? C'est là une demande à laquelle il serait difficile de répondre. Après huit ou dix ans d'attente et trois millions de dépenses, on n'a fait qu'ériger des projets qui tombent aussitôt en ruines. Toutes sortes d'obstacles ont empêché l'exécution du monument, tant il est vrai que les grands hommes sont plus difficiles à enterrer que les autres. Mais, disait un personnage à l'aspect du dévis, c'est le tombeau de nos finances que cette histoire!... A qui l'un de ses intéressés aurait répondu: Monsieur, la France ne dépensera jamais trop pour honorer la mémoire d'un aussi merveilleux génie. Pour bien des gens, Napoléon aura été généreux jusqu'au tombeau et même au delà. On cite un homme de lettres dépeché en Finlande avec un viatique de vingt-cinq mille francs, à cette fin de découvrir une carrière qu'on y exploite depuis des temps fabuleux. Il allait chercher du porphyre pour la tombe impériale, et il a rapporté du grès. Dans ce même rapport qui fait du bruit, un sculpteur est signalé comme ayant reçu des sommes considérables pour un modèle dont on tirera tout ce qu'on voudra: une borne-fontaine ou une pendule, excepté pourtant un mausolée. Il paraît qu'en cette circonstance, le gouvernement a été fidèle aux vœux des gens que vous connaissez: les commissions qui nous envoient des rapports et les bureaux font des copies; les artistes multiplient leurs ébauches pendant que les voyageurs officiels lui envoient des échantillons, qu'à leur tour ses conservateurs ornent d'une belle étiquette et qu'ils parent comme curiosité dans leurs musées. Les magasins de l'Etat s'encombrent de plâtres vénérables, les crédits s'épuisent, les bureaux redoublent d'écritures, et quand la bombe du gaspillage vient à éclater, tout le monde n'en a pas moins fait sa besogne, le Trésor paie et tout est dit.

Avec ces trois millions jetés au vent, que de bien vous auriez pu faire à cette grande famille des artistes, obligés de s'expatrier et d'aller chercher leur pain à l'étranger. Hier encore, Gavarni, Decamps, Diaz, Leu et cent autres promenaient à l'étranger leurs œuvres dans les salles de vente à l'encan; aujourd'hui même, l'un de nos plus habiles sculpteurs, Etxe, l'auteur de Caïn, revient de Londres, où il a transporté ses plus beaux groupes, Héro et Léandre, Hercule et Antée, et ses bas-reliefs de Médicis et de Françoise de Rimini, qui n'ont pas trouvé d'acquéreur à Paris depuis dix ans. Il en résulte qu'à défaut de la protection et de l'appui de l'autorité, les artistes n'ont plus que la ressource insuffisante des loteries. Nous ne savons pas de plus grande calamité. On n'a plus d'argent pour les belles choses; les tableaux, les statues et les livres semblent frappés de la même réprobation; il y a longtemps que nous ne savons plus lire, et voilà que nous ne savons plus lire non. Dans ce dessein de l'oublier, on a grosse voix du commissaire-priseur a parlé, plus haut que celles de la tribune et de la presse, c'est à peine s'il s'est trouvé quelques amateurs pour recueillir les restes du talent de Papey, tant il est vrai qu'il en est de la peinture et de la statuaire comme des lettres, où les triomphes du petit art étouffent les conquêtes du grand, où tout est prodigué aux copies de la mode et au mensonge des réputations. Oh! la glorieuse époque, et le beau martyrologe qu'elle aura légué à l'avenir!

Joué dernier — ceci est un autre sujet de lamentation — quelques amis conduisant au cimetière Montmartre la dépourvue mortelle d'un charmant compositeur, trop heureux d'avoir eu dans sa vieillesse le morceau de pain qui l'aurait obscurément à la Bibliothèque Nationale, où il remplissait les plus modestes fonctions. Romagnesi, compositeur musicien, poète, savant, à terminée une vie pure et une carrière irréprochable sans laisser de quoi payer son hincet. Il a chanté pendant quarante ans et plus, d'une voix faible parfois, mais toujours mélodieuse et applaudie. Un moment même il sembla que son talent et sa renommée dépassaient les limites du genre secondaire qu'il cultivait; son nom, et, ce qui vaut mieux, ses chants, se retrouvaient sur toutes les lèvres; rappelez-vous toutes ces inspirations si longtemps populaires: *Ah! si madame me voyait! Ma belle est la belle des belles. Le petit doge, Depuis longtemps j'aimais Adèle, C'est que j'éprouve en vous croyant, Faut l'oublier, l'Angelus et le reste*.

Notre nécrologe se vossira encore de la mort de madame Grassini, la plus célèbre cantatrice de l'époque impériale. Napoléon, qui savait apprécier son talent, lui fit l'honneur de la réduire comme ennemie politique. A l'instar de madame de Stael, la Grassini faisait de la propagande anti-Bonapartiste dans son salon. Un jour qu'on la menaçait de la colère de l'empereur et d'un exil à l'étranger: « Que m'importe, s'écria-t-elle, j'ai l'air (prononcez l'out), et je lui dis: ut! (cette fois prononcez zut).

S'il nous reste encore quelques nouvelles, notre confrère de la Chronique musicale serait en droit de les réclamer. La musique a tout occupé, elle règne à l'église et au théâtre; on la trouve mêlée à toutes les œuvres de bienfaisance; dans les salons elle interrompait les quadrilles, au Jardin-d'Hiver et ailleurs elle accompagne le tirage de chaque loterie. En avant la musique, tel est le refrain à la mode; et pour mieux assurer son empire elle va nous montrer un nouveau

phénomène: une cantatrice nona. Dona Martinez arrive de la Granja, où elle a fait les délices de la jeune reine Isabelle. Son originalité consiste à chanter dans un patois nègre les mélodies italiennes. Le *Hablado* de Madrid domine encore à ses lecteurs l'information suivante: « M. de Balzar, si célèbre en France sous le nom de Saint-Aubin, est descendu à la Croix de Malte. » D'un autre côté, voici le journal de Francfort qui insère la réclame suivante: « Son Excellence le baron de Bury, connu à Paris sous le pseudonyme de Castil-Blaze, a traversé nos murs avec beaucoup d'accompagnement. On lui a donné une sérénade. »

Notre concubinage dramatique n'est pas, à beaucoup près, aussi réjouissant que les annonces ci-dessus. Et pourtant la Porte-Saint-Martin avait trouvé une belle occasion, celle d'amuser son monde. Les *Mémoires du Pont-Neuf*, quelle légende facile à mettre en... ponts-neufs, et quelle nœud incalculable pour le chroniqueur tant ancien que moderne! Le Pont-Neuf, c'est tout le Paris d'autrefois ou peu s'en faut, c'est l'âme de ce grand corps, c'est le chemin de toutes les séditions et de tous les plaisirs du Parisien pendant deux siècles. Henri III va poser sa première pierre au milieu des fureurs de la Ligue; puis sa construction devient la principale occupation d'Henri IV. Lors des dédémés de la reine-mère et du cardinal de Richelieu, c'est sur le Pont-Neuf que leurs partisans viennent aux mains. Pendant la Fronde, Mazarin recommande à son lieutenant, le maréchal de la Meilleraye, d'occuper cette position, la clef de Paris entre les mains du roi. Le long repos du règne de Louis XIV est la fête perpétuelle du Pont-Neuf. Sous Louis XV, l'opposition lettrée campe dans ses abords, le café Condi devient le quartier-général des encyclopédistes. Le terre-plein est une espèce de forum où Raynal, Chamfort, Lalande, Mercier, parlaient pour la première fois des libertés publiques à l'ombre de la statue d'Henri IV. C'est là que Mirabeau fait sa première harangue, et le premier rassemblement en armes a lieu à la place Dauphine. C'est du Pont-Neuf, devenu le bureau des enrôlements, que s'élançent sur l'Europe les premières armées de la République. En même temps que ses épisodes héroïques, le Pont-Neuf a ses intermèdes lamentables. Un jour le peuple en fureur y dresse un gibet pour pendre le corps de Concini; plus tard le cadavre de Poulton y est jeté dans la rivière. Mais n'oublions pas davantage la légende en flon flon du théâtre Saint-Martin, elle vint être plaisante et elle reste insipide. Elle montre le présent qui ne nous intéresse guère, évoque un avenir qui nous amuse encore moins, et se tait absolument sur l'agréable passé du Pont-Neuf, qui fut une longue et amusante parade.

Où est maître Gonzi? Qu'est devenu Brioché? Je ne vois guère les chanteurs des chansons nouvelles et ces maîtres des plus beaux métiers dont parle la chronique. C'était bien la peine de personifier le Pont-Neuf et de lui dicter des mémoires si peu récréatifs. Quand on prend du gland, disait Tabarin, on n'en saurait trop prendre. Eh bien! à ce Tabarin lui-même, vous n'avez rien pris de sa joyeuse humeur. Il ne nous apparaît guère qu'en peinture, et vous outragez sa mémoire en lui prêtant si peu d'esprit. Les décorations sont jolies, mais le dialogue les rend insignifiantes; vos personnages ont des costumes charmants, mais vous n'avez rien à leur faire dire. Il fallait aussi compter beaucoup moins sur le jarret de vos danseuses; devant votre Pont-Neuf, le spectateur ne croira jamais qu'il est sur le grand chemin de tous les plaisirs de ses pères; c'est une coque plutôt qu'un spectacle; votre tableau n'est qu'un trompe-l'œil, et vos mémoires sont trop écrits en l'air. On ne sait trop d'ailleurs que la revue des pauvretés de l'année dernière ne vint en avoir de commun avec l'histoire du Pont-Neuf. Si c'est un cadre, il est trop grand; si c'est une peinture, elle est trop petite. Votre invention la plus saillante, c'est le badaud à cheval sur son âne, que des ilous lui soutiennent entre les jambes, et Cervantes l'avait inventé avant vous. Passe pour le tableau prospectif de l'an 2050; l'idée en est ingénieuse, et c'est une bonne moquerie de la civilisation présente que de la fouailler, dans ses produits futurs, qui seront des chefs-d'œuvre... de mécanique. Les poèmes, les romans et les discours se feront, comme les bottes, à la mécanique. L'envasement industriel placera l'homme sous l'empire des machines. Quelle excellente bouffonnerie on eût tiré de cette donnée, pour si peu que les auteurs eussent été doués de la hardiesse d'Aristophane, de l'humour de Swift et de l'esprit de Beaumarchais. Mais ne serait-ce point trop exiger de nos revues de 1850 et de leurs auteurs ordinaires et très-ordinaires?

Mardi le Théâtre-Français repréna l'*Amour médecin* de Molière, allongé de trois entr'actes de la façon de M. Alexandre Dumas. Deux marquis, un financier et un hobereau de province courant après les comédiennes Duparc et Ducroisy, au milieu des allumettes de chandeliers et des matassins: tel est l'intermède. La pièce se joue à moitié dans la salle, comme aux *Cabinets particuliers* du Vaudeville et comme au théâtre de la Foire. Au dénouement, si toutefois il y en a, les marquis se battent et le hobereau s'endort. Le public a sifflé. Il résulte d'une réclame, publiée le lendemain, que ce n'est pas à l'arranger, mais bien à Molière lui-même que s'adressaient les sifflets. O notre grand comique! qui croira que le Théâtre-Français vous ait exposé à cet outrage? Mais comment en douter, c'est M. Dumas qui le dit.

PR. B.

L'empire d'Haïti.

Nos lecteurs se rappellent la publication curieuse et authentique, dans notre numéro du 27 octobre, du portrait de l'empereur Faustin I^{er} et de quatre des principaux personnages qui ont, avec lui, fondé le nouveau gouvernement d'Haïti. Nous devons à l'obligeance du même correspondant, M. Jaimé Guilliod de Léogane, la nouvelle communication qui a fourni le sujet des réflexions suivantes empruntées au

journal le *Credit*, auquel nous avions nous-mêmes communiqué, comme un fait intéressant, la lettre de notre honorable correspondant.

« Rien ne réussit en France comme les plaisanteries usées et les jeux d'esprit tout faits. Ce que nous aimons par-dessus tout, nous le peuple le plus spirituel de la terre, comme nous disons modestement, c'est la gaieté de convention. Il est admis, par exemple, qu'un mari trompé est excessivement plaisant, par cela même que sa femme est coupable; il y a deux cents ans qu'on rit de Georges Dandin, et on en rira éternellement. Pour être vrai, selon la convention, un gentleman anglais doit avoir des cheveux roux et parler un patois inintelligible. Quant aux noirs d'Afrique, il est reconnu qu'ils tiennent le milieu entre l'homme et le singe. Demandez à un vaudevilliste de vous donner la définition d'un Allemand, et il vous répondra en sa qualité de *né malin*, ce n'est un être pansu et blond qui passe sa vie à boire de la bière, à fumer et à manger de la choucroute.

« Ces réflexions nous sont suggérées par la lecture d'une lettre qu'un de nos amis vient de recevoir d'un noir d'Haïti et qui prouve jusqu'à l'évidence quelle fausse idée nous nous faisons des mœurs, des sentiments

faits, ont au moins celui de la ressemblance.

« Des devoirs doux à remplir, puisqu'ils ont pour but la conciliation et la fraternité, me tiennent constamment éloigné de ma patrie et de ma famille, et ce n'est que dans les colonies françaises et anglaises que j'ai trouvé la véritable et sainte hospitalité.

« Les colonies espagnoles et les Etats-Unis du Sud nous sont fermés par ce vieil échafaudage de préjugés que l'idée de progrès bat en brèche et auquel elle enlève chaque jour une pierre.

« Parmi eux s'en trouvent que j'aurais dû vous envoyer tout d'abord, s'ils devaient être placés dans votre publication par rang de mérite. Ce sont ceux du vénérable patriarce Derival Lévêque et de sa noble fille, la courageuse et magnanime Adelina, l'ange consolateur de Faustin 1^{er}, la bienfaitrice des pauvres d'Haïti, la providence des opprimés.

« Nous vivons et nous travaillons dans l'espérance de voir cesser cet état de choses anormal, et tous nos efforts tendent à faire germer et fructifier cette pensée longtemps crue impossible à réaliser, que nous, les déshérités de tous les siècles et de toutes les sociétés, nous donnerons au vieux monde ce



S. A. Sérénissime M^{re} le prince haïtien Jean-Joseph, duc de Port-de-Paix, frère de l'empereur, dessiné d'après nature, le 8 novembre 1849, par Jaymé Guilliod de Léogane.

quelques mois, est exclusivement peuplée de caricatures, voilà ce qu'il est impossible d'admettre, surtout après la lecture de la très-remarquable lettre que nous allons citer, lettre écrite par un de ces noirs qui, vus à dix-huit cents lieues de distance, nous paraissent si ridicules.

« Bordeaux-Bourg, 8 décembre 1849.

« A Monsieur l'éditeur de l'ILLUSTRATION.

« Monsieur, de retour à la Guadeloupe après un séjour d'un mois à Haïti où m'avaient rappelés les ordres de notre empereur, j'ai eu le plaisir de trouver reproduits dans le n^o 348 de l'Illustration les cinq portraits que je vous avais envoyés.

« Je vous adresse par ce paquet quelques autres portraits, qui, s'ils n'ont pas le mérite d'une exécution par-



S. M. Adelina, impératrice d'Haïti, dessiné d'après nature, le 8 novembre 1849, par Jaymé Guilliod de Léogane.

et de l'esprit de cette nation *vaudevillisée*. Si nous devons ajouter foi aux récits extravagants qu'ont publiés, il y a peu de temps, les journaux anglais et français, il serait avéré que les peuples de cette ci-devant république sont encore enclins à l'anthropophilie et que chez eux les sacrifices humains ne sont pas du tout passés de mode. Suivant ces mêmes journaux, les généraux, les ministres et les conseillers de Soulaque ne seraient que des êtres ignares et dégradés, des bimanes, plutôt que des hommes. Que le célèbre caricaturiste Cham nous représente Faustin 1^{er} coiffé du petit elapau napoléonien, que le théâtre de la Montansier nous montre les dignitaires haïtiens sous les traits grotesques de Grassot et d'Alcide Tousez passés à la suie et au jus de réglisse, cela se conçoit; c'est le droit éternel et inattaquable de la gaieté française, mais que des gens qui ont la prétention d'étudier les mœurs d'un peuple ailleurs que chez Tabarin ou dans le *Journal pour rire*, restent convaincus que l'île d'Haïti, dont il est tant question depuis



Le lieutenant-général L. Dufresne, duc de Tiburon, ministre de la guerre et de la marine, dessiné d'après nature, le 8 novembre 1849, par Jaymé Guilliod de Léogane.

grand enseignement que des Africains, livrés à eux-mêmes et en contact avec la civilisation européenne, peuvent marcher de pair avec elle.

« Agrérez, etc.

« JAYMÉ GUILLIOD DE LÉOGANE. »

« Nous demandons si beaucoup de républicains blancs parleraient mieux et professeraient des sentiments plus nobles et plus élevés que ce noir d'Haïti, que ce déshérité comme il s'appelle. Nous n'avons pas à nous prononcer sur les éloges qu'il accorde à son souverain et à sa souveraine. Cette tentative de régénération, qui nous semble si risible à nous autres Européens, est peut-être plus sérieuse que nous ne pensons. Dans tous les cas, cette lettre prouve, en dépit de l'esprit de messieurs les vaudevillistes et des *canards* de la presse, que les noirs, ces derniers venus de la civilisation, étaient dignes de leur affranchissement et qu'ils ont atteint l'âge de la majorité.

« E. T. »



S. A. Sérénissime M^{re} le prince Derival Lévêque, père de l'impératrice, dessiné le 8 novembre 1849, d'après un daguerrétype, par Jaymé Guilliod de Léogane.

Diplomatie et Diplomates.

Il faut se hâter de montrer ces types semi-sérieux, semi-plaisants avant qu'ils disparaissent de la scène, ou plutôt des coulisses du monde politique.

Diplomatie, cela est un mot comme esprit : cela ne se peut définir. Voltaire a essayé de décrire l'esprit, lui qui était si compétent et si profès en la matière et n'y a pas trop réussi. Deumarchais nous a peint la diplomatie; mais il n'en a fait que sa charge.

Ce n'est pas une science, c'est un art, et encore est-ce moins. proprement parler, un art qu'une aptitude, une disposition précieuse qui n'a rien à démêler avec les principes, ni les règles, amalgame indéchiffable, comme le langage qu'elle emploie, de qualités toutes personnelles, quelquefois de vices brillants.

Contrairement à notre usage, nous citons donc beaucoup, car des exemples seuls peuvent aider au jugement et projeter quelque lueur sur ce mystère des vieux cabinets de l'Europe, mystère que le grand jour de la publicité et les progrès constants de la démocratie relèguent bientôt dans l'archéologie, avec tout l'attirail et toutes les machines de l'absolutisme déchu.

Le droit des gens ou droit international a été précisé dans de fort gros volumes par Puffendorf, Grotius et une multitude d'autres. Mais c'est en vain qu'on eût pû sur ces innombrables ouvrages pour atteindre aux hauteurs de la diplomatie ou en pénétrer les arcanes. Ostensiblement établie pour le maintien du droit des gens, elle n'a presque jamais à d'autre idéal et d'autre but que d'y manquer le plus possible, et les plus grands diplomates sont ceux qui ont le mieux réussi à substituer la finesse au droit, c'est-à-dire la ruse, l'une n'ayant pour mission que d'aplanir les voies à l'autre.

Le Dieu de la diplomatie a toujours été l'intérêt, et sa religion le succès. Il faut réussir, coûte que coûte.

Exemple : dans les négociations préalables de ce fameux traité de Westphalie qui fonda, ou, pour mieux dire, résuma le vieux droit international, Richelieu, voulant à tout prix laisser la maison d'Autriche, épousa pieusement la cause protestante, et ce même homme, qu'on venait de voir faire à Huguenots si rude guerre à La Rochelle et ailleurs, prétait avec empressement les mains à la reconnaissance définitive et à la consolidation de la religion réformée. Par ce moyen, il fit l'Empire à peu près sur le même pied qu'était la France avant Louis XI, à l'époque où les princes du sang et les ducs de Bourgogne, de Bretagne et autres, non-seulement contraignaient les vues de la couronne, mais lui faisaient souvent loi.

Autre exemple : M. de Ségur, notre ambassadeur en Russie après de Catherine II, jugeant indispensable de frapper un grand coup sur l'esprit de cette souveraine et de gagner sa confiance, lui envoya, toute déchiffrée, une dépêche grave et surtout hautement confidentielle qu'il venait de recevoir au cabinet de Versailles avec ces seuls mots : « Ce n'est pas l'impératrice, c'est à Catherine que je m'adresse. » Cette mérité eut un plein succès. M. de Ségur fut remercié et impliment par sa cour. S'il en eût été autrement, la dis-



Un Congrès.

grâce, l'exil, la Bastille peut-être eussent été le prix de son zèle.

Quand un agent a eu le malheur d'échouer tout en exécutant ponctuellement ses instructions, la politique met pour baume sur sa blessure le désaveu et le renvoi. — Honneur au courage malheureux ! c'est une maïserie sentimentale et militaire bonne pour les lithographies. Brennus, par sa cé-



État de la question.

lebre exclamation, a jeté, sans s'en douter apparemment, les bases de la diplomatie.

La doctrine de l'intérêt est en effet la seule qui pouvait dériver des principes admis comme fondamentaux par le traité de Westphalie, qui fut la bulle d'or de l'Europe, principe que l'on peut résumer en deux points, comme l'a judicieusement remarqué M. Jules Bastide. (DICTIONNAIRE POLITIQUE. — Congrès) :

1° Les rois et les princes ont un droit de propriété véritable sur le sol des royaumes et sur leurs habitants ;

2° L'inégalité de force entre les différents Etats constitue entre eux une inégalité de droits.

Tous les autres traités qui ont suivi depuis 1648, ceux des Pyrénées, de Nimègue, de Risswick, jusqu'à la Sainte-Alliance et aux traités de Vienne, ont été les annexes et la consécration de ces deux principes iniques.

Ces principes admis, il faut bien reconnaître que la morale de l'inté-

rêt personnel, de l'intérêt des rois propriétaires et non des peuples possédés, est la seule qui, à ce jour, ait pu prévaloir dans les relations internationales, et que les souverains ont été fort logiques en divisant le succès.

Ministres et ambassadeurs n'ont jamais eu d'autre doctrine. « J'ai appris, » écrit Chesterfield à son fils, l'apprenti diplomate Stanhope, « que la cour de Versailles a nommé le président Ogier, dont l'habileté n'est pas douteuse, ambassadeur à Ratisbonne (au sujet de l'élection impériale), pour y souffler la discordie. » — Voilà un motif fort peu noble ; pensez-vous que l'homme politique, où du moins le père, s'en indigne ? Nullement : c'est un fait qu'il signale en passant, non point à titre de blâme pour le cabinet de Versailles, bien au contraire, car il ajoute immédiatement :

« Il faut avouer que la France a toujours profité habilement de sa position de garant du traité de Munster ! »

L'habileté, voilà le grand mot prononcé. Tout est là : c'est le code du droit international de l'Europe. Quelquefois, par exception, il est arrivé que les peuples ont joui momentanément des fruits de cette habileté : c'est quand les rois ont en l'orgueil ou le bonheur de s'identifier au pays et de pousser leurs intérêts en assurant son bien propre. De là une grandeur temporaire, des époques pleines d'éclat, mais qui toujours ont fait place dans une période très-prochaine à des ruines et des calamités sans nombre. C'est qu'un tel rôle, apparemment trop au-dessus des forces de la nature humaine, ne peut se soutenir longtemps. Louis XIV fut l'un de ces souverains heureux qui, incarnant la nation en eux-mêmes, la grandirent en s'élevant. Plus heureux s'il eût persisté dans cette politique intelligente et digne ! Mais écoutez le même homme d'Etat au sujet des fameux traités de partage : « Je ne puis m'empêcher d'observer que le caractère a bien souvent plus de part dans les grandes transactions que la prudence et la saine politique. En effet, Louis XIV satisfait son orgueil personnel en donnant à l'Espagne un roi de la maison de Bourbon aux dépens des véritables intérêts de la France, qui aurait reçu une force plus solide et plus permanente en acquérant Naples, la Sicile et la Lorraine sur le pied du second traité de partage, et je pense que ce fut un bonheur pour l'Europe qu'il ait préféré le testament. » — Quelle leçon ! A quoi sert l'histoire ? — Ne semblerait-il pas lire une page d'hier, de cette trop fameuse négociation où, pour la seconde fois, un monarque assis sur le trône de France sacrifia, en vue de cette même Espagne, les véritables intérêts de la nation pour satisfaire son orgueil de roi et de père ?

Asez sur ce sujet : j'aime mieux en venir aux qualités qui font le diplomate et qui peuvent le mieux contribuer à cette réussite obligée sans laquelle il n'est point de salut. Malheureusement les diplomates sont comme les grands acteurs : ils ne font pas école et emportent tout avec eux. Les mémoires laissés par M. de Talleyrand enseigneront peut-être un jour quelques-uns des secrets de la fascination que son élégance, sa douceur, son esprit mordant, tempéré par un sang-froid à toute épreuve, son art de flatter exerçaient



Diplomate et princesse.



Comment finit un Congrès.

sur les hommes d'Etat de l'Europe. Mais, à défaut de ces révélations espérées, les néophytes qui assistent un grand air de séduire et de dissimuler, trouveront dans les plus précieuses, les plus piquantes instructions dans les lettres déjà citées de ce même lord Chesterfield, qui leur conseillera d'en faire leur manuel de jour et de nuit, dit cette lecture l'emporter sur celle de Vattel, de Martens et de Grotius. Ecoutez-le, méditez-le, ce riant Nestor, ce futile et sage héros de la diplomatie anglaise, moins pervers, mais non moins brillant, ni gracieux que le célèbre pied-hot;

« La moitié de l'affaire (c'est à son fils qu'il parle; le jeune homme vient de débiter comme résident à Hanovre); la moitié de l'affaire est faite quand on a gagné le cœur et les affections de ceux avec qui l'on doit traiter. L'air et une politesse aisée doivent commencer l'œuvre, les manières et mille attentions doivent la mener à fin... *Suaviter in modo, fortiter in re...* » Après la connaissance des traités et de l'histoire, les talents nécessaires pour les négociations sont le grand art de plaire; gagner le cœur et la confiance non-seulement de ceux avec qui l'on marche, mais même de ceux que l'on veut contre-carrier; cacher ses pensées et vos vues et découvrir celles des autres; gagner la confiance par une franchise apparente et un air ouvert et serein sans aller un pas plus loin; se concilier la faveur personnelle du roi, du prince, des ministres ou de la maîtresse absolue de la cour ou vous êtes envoyé; commander à votre caractère et à vos gestes, de sorte que la colère ne vous fasse pas dire ce que votre physiognomie ne vous fasse pas traiter ce qui doit être tenu secret; vous familiariser, vivre en famille dans les meilleures maisons de l'endroit, de sorte que vous y soyez regardé plutôt comme ami que comme étranger... De la même façon que vous vous faites un ami, que vous vous mettez en garde contre un ennemi et que vous subjugez une maîtresse, vous ferez un traité avantageux, vous déconcerterez ceux qui vous contre-carrent, et vous gagnerez la faveur de la cour où vous serez envoyé. Vous plairiez même feront de vous un négociateur consommé. Plaisez à tous ceux qui valent la peine d'être conquis, n'offensez personne, gardez votre secret et tâchez d'arracher celui des autres. Déconcertez les projets de vos rivaux avec diligence et dextérité, mais en même temps avec la plus grande civilité personnelle à leur égard; soyez ferme sans empotement. MM. d'Avaux et Servien (ce furent nos très-habiles négociateurs aux traités de Westphalie) n'en ont pas fait davantage. Les plus habiles négociateurs ont toujours été les hommes les plus polis et les mieux élevés du monde; ils ont même été ce que les femmes appellent des *hommes charnants*. Je soutiens qu'un ministre à l'étranger ne peut jamais être un homme d'affaires consommé s'il n'est en même temps un homme de plaisir. Pour l'amour de Dieu, ne perdez jamais de vue ces points importants : des grâces, des grâces !

» Sur dix personnes, il y en a neuf qui regardent la civilité comme marque d'un bon naturel et qui prennent les attentions pour de bons offices. Celui qui prend soin d'avoir toujours raison dans les petites choses peut se permettre d'avoir quelquefois tort dans les grandes : on sera porté à l'excuser.

Voilà pour les préceptes; ils n'ont rien d'austère. Passons maintenant aux exemples :

« Les manières du feu duc de Marlborough et son merveilleux talent d'insinuation décidèrent le roi de Prusse à laisser ses troupes dans l'armée des alliés, alors que ni leurs représentations ni l'intérêt de ce prince à la cause commune n'avaient pu le persuader. Le duc de Marlborough n'avait pas une raison de plus à faire valoir; mais il avait une manière à laquelle l'autre ne pouvait résister.

« — La dernière fois que je fus nommé ambassadeur en Hollande, le comte de Wassenaar et son épouse, qui sont du premier rang et de la première considération, avaient un petit garçon d'environ trois ans qu'ils aimaient à la folie. Pour leur faire un cour, je caressais cet enfant : je le prenais sur mes genoux et je jouais avec lui. Un jour qu'il avait le nez malpropre, je pris mon mouchoir et l'essuyai : cela causa un grand éclat de rire et l'on m'appela une adroite nourrice; mais le père et la mère en furent si charmés, que c'est encore actuellement une anecdote dans la famille; et je ne reçois pas de lettres du comte de Wassenaar qu'il ne me fasse les compliments du *monarque* que je *mouchai* autrefois, qui, par parenthèse, est, actuellement, je vous assure, le plus joli garçon de la Hollande.

« Lorsqu'il s'agit de gagner les gens, souvenez-vous qu'il n'y a rien de petit.

« Il est bon, comme commentaire et pour l'intelligence de cette histoire de nez, d'ajouter que lord Chesterfield réussit parfaitement dans l'objet de son ambassade, qui était des plus épineux, et cela, grâce, en grande partie, à l'influence prépondérante du comte de Wassenaar. Le roi George lui sut grand gré de ce service : il devint, au retour de Hollande, secrétaire d'Etat et vice-roi d'Irlande, et songea peut-être plus d'une fois, comme ce passage de ses lettres en permet au moins l'hypothèse, qu'il devait à ce nez *mouché* sa fortune politique. Voici un autre trait de sa *diplomatie* : hante plus sérieux et plus *provable*. Il a rapporté à la seconde ambassade dont il fut chargé près des Hollandais, l'année d'avant la bataille de Fontenoy :

« Quand je me rendis à La Haye, en 1741, ce fut pour engager les Hollandais à prendre part avec nous à la guerre et pour stipuler le nombre de troupes qu'ils devaient fournir. L'abbé de La Ville, que vous connaissez, était là de la part de la France, pour chercher de les détourner de rompre la neutralité. Je m'informai, et je fus très-désappointé d'apprendre que j'avais affaire à un habile négociateur, plein de hardiesse et de sagacité. Nous ne pouvions nous rendre visite, parce que nos deux navires étaient en guerre; mais la première fois que je le rencontrai en lieu tiers, je priaï qu'il m'en de me présenter à lui, et je lui dis que, quoique nous

fussions ennemis nationaux, je me flattais que nous pourrions être amis personnels, avec force gracieusetés pareilles, auxquelles il répondit avec autant de politesse. Deux jours après, je sors de bon matin pour solliciter les députés d'Amsterdam, et je trouve l'abbé de La Ville qui m'avait devancé. Sur quoi, je m'adresse aux députés et lui dis en souriant : — *Je suis bien fâché, messieurs, de trouver mon ennemi avec vous; je le connais déjà assez pour le craindre. La partie n'est pas égale : mais je ne fie à votre propre intérêt contre les talents de mon ennemi; et au moins, si je n'ai pas eu le premier tour, j'aurai le dernier aujourd'hui.* — Ils sourient; l'abbé fut flatté de mon compliment et de la manière dont je le fis. Il resta environ un quart d'heure et me laissa avec nos députés. Je continuai du même ton, quoique d'une manière très-sérieuse, et lui dis : — *Que j'étais seulement venu pour leur représenter leurs véritables intérêts simplement et sans rien de cet art dont il était nécessaire que mon ennemi usât pour les attirer à lui. Je réussis. Je continuai mon procédé avec l'abbé, et, par ce commerce aisé et poli en lieu tiers, je trouvais souvent moyen de découvrir ses desseins.* »

J'avais songé à esquisser à grands traits la physiologie ou l'idéal du diplomate; mais de pareils traits m'en dispensent.

Quant au côté plaisant, bouffi et empesé du même personnage, Monnier, qui l'envasage et dépeint dans le sentiment de Figaro, a trop bien rempli sa tâche pour qu'il soit besoin de le paraphraser. Il est bien regrettable qu'on ne puisse imprimer, à la place de cet article, comme accompagnement aux vignettes du peintre, une certaine histoire du comte de Cobenzel, dont le même Monnier est l'auteur, et qu'on pourrait intituler : « *Le diplomate dans...* l'embaras... » et Dieu sait de quelle nature! C'est toute une épopée burlesque, et qui a fait mourir de rire tous les ateliers de Paris, que celle de ce pauvre M. de Cobenzel, ambassadeur d'Autriche à Paris sous l'Empire, « avec son habit blanc, couvert de crachats, » et de toutes les mésaventures qui lui arrivèrent aux Tuileries à l'occasion d'une audience de Sa Majesté l'Empereur et Roi... Monnier avait sans doute présente à la pensée cette histoire désopilante et de haut goût, dont le sujet par trop risqué ne saurait même être ébauché, dans ces colonnes, lorsqu'il a crayonné les types drôlatiques que le lecteur a sous les yeux.

Parlons sérieusement : quels sont les devoirs et les fonctions du diplomate? Le *Dictionnaire politique* va nous l'apprendre : « La mission la plus haute de l'ambassadeur est de rechercher et d'indiquer les moyens d'établir et d'entretenir des rapports pacifiques et durables entre le souverain qu'il représente et le souverain près duquel il se trouve; il doit s'enquérir de tout ce qui peut intéresser la gloire, la fortune et la sécurité de sa nation; surveiller avec soin toutes les trames qui pourraient être ourdies contre elle. Il a donc des devoirs à remplir, d'une part, envers celui qui l'envoie, et, d'autre part, envers celui qui le reçoit. Au premier il doit une vigilance infatigable, une fidélité absolue, une sincérité sans restriction. Souvent des ambassadeurs se sont permis de cacher à leur gouvernement une partie de la vérité ou de lui présenter les faits sous de fausses couleurs; de tels actes sont fort réprouvés, et l'on éprouve quelque surprise à voir M. de Chateaubriand, dans son beau travail sur le *Congrès de Vérone*, se vanter d'avoir dissimulé à son gouvernement les vraies dispositions des puissances, afin de le pousser, bon gré, malgré, à la guerre d'Espagne... »

Et, à ce sujet, M. Francis Wey remarque (*Vocabulaire démocratique*) « qu'on fait l'éloge d'un diplomate en le qualifiant d'expérimenté, d'habile, de fin; mais je ne me souviens pas, ajoute-t-il, d'avoir rencontré dans l'histoire ces expressions : « Un diplomate sans détours, un loyal diplomate. »

Il nous reste à dire quelques mots des envoyés extraordinaires, et même très-extraordinaires, que nous avons multipliés depuis la révolution. Ce qu'il fallait pour l'étranger, c'était des hommes jeunes, fermes et droits, sans ostentation ni faste (la grandeur du pays n'est pas dans le nombre des laquais qui montent derrière un carrosse ni des valets qui les charment), joignant à la simplicité républicaine l'usage et le savoir du monde, afin de bien montrer aux peuples et aux cours que la démocratie n'exclut ni les mœurs douces, ni l'élegance même, ni l'antique renom de l'urbanité nationale. Or, soit intolérance de la veille, soit aberration et étrange condescendance du ministre chargé de l'éducation du personnel diplomatique, les choix faits nous ont valu assez généralement la risée de l'Europe, et ont préparé le retour des ailes de pigeon et de la vieille école des Talleyrand et Metternich. — On m'a conté qu'avant la chute de Louis-Philippe un homme de peu de valeur insistait vivement auprès de M. Villemain, alors ministre, pour entrer dans les cadres diplomatiques. Il revint tant de fois à la charge qu'un jour M. Villemain, impatienté, lui lâcha cette brusque sortie : « Vous voulez être chargé d'affaires? Eh bien! faites-vous marchand d'habits ! »

Si ce pétitionnaire malheureux a suivi le conseil de l'ex-ministre, il a dû s'en trouver bien auprès d'un immortel poète qui a vu transporté d'un amour singulier pour tous les gens de cette sorte, et sous qui les marchands d'habits sont effectivement devenus chargés d'affaires, tandis qu'un joueur de violon faisait sa partie à Florence, dans le concert européen. Seul un très-petit nombre d'exceptions honorables, M. Bixio, par exemple, qui fut un *accident heureux*, les premiers diplomates chargés de commenter près de l'Europe le fameux « manifeste » relevèrent plus ou moins du crayon d'Henri Monnier. La faute fut lourde; le poète, pour s'en disculper, a argué qu'il l'avait sciemment commise, à titre de dérivation, dans l'intention de détourner sur l'extérieur des germes de fermentation dangereux au dedans. Au reste, en lombant des hauteurs d'une popularité immense dans le plus complet abandon, il a durement expié cette erreur et plusieurs autres. Sa chute mémorable et le genre de

clientèle qui l'entourait aboutit nous rappelant involontairement ces paroles d'un autre poète, qui, plus heureux, ne fut jamais ni populaire, ni ministre :

« Tout le corps des joueurs de flûte, les parasites, les mimes, les vendeurs d'aristocratie et les artistes dramatiques sont au désespoir de la perte du grand chanteur Tigellius; il n'avait d'affection, d'estime et de largesses que pour eux ! (Horace, livre 1, satire II.)

FÉLIX MORAND.

Notes et Questions (NOTES AND QUERIES).

A Monsieur le Directeur de l'ILLUSTRATION.

S'il est un sentiment plus vil, plus impérieux chez l'homme que le désir d'apprendre les nouvelles, certes c'est le besoin de communiquer celles qu'il sait; vous l'avez bien compris, monsieur, et le nouveau journal que vous nous annoncez (il est destiné à satisfaire ce double vœu; aussi est-ce à vous que je m'adresse tout naturellement aujourd'hui pour conter que une nouvelle que je sais, et cela pour deux raisons : d'abord, il s'agit d'une invention dans le monde du journalisme, et, nouveau vous-même, vous devez vous y intéresser (Colomb ne se lassait pas de lire, dit-on, des histoires de voyages); puis, il y a quelque chose dans l'idée du confrère d'outre-Manche dont j'ai à vous parler qui rappelle par certains côtés celle que vous avez émise il y a déjà longtemps dans l'Illustration.

Il y a donc eu ces jours-ci quelque chose de nouveau en fait de journalisme. Il est probable qu'en lisant ceci, bon nombre de gens s'écrieront : Un nouveau! rien n'est nouveau! il n'y a rien de nouveau sous le soleil! — Mon Dieu! je sais qu'on a dit cela il y a fort longtemps, je suis même persuadé que lorsque le roi Salomon l'a écrit, les critiques de son temps ont trouvé que c'était une redite, un lieu commun indigne d'un si sage écrivain. Mais il faut songer que Salomon dit « sous le soleil; » que c'était un roi d'Orient, un homme qui voyait le soleil tous les jours, et que ce spectacle quotidien pouvait bien lui donner une idée désespérante de la monotonie des affaires humaines. Tandis que moi, je veux vous parler de l'Angleterre. A Londres donc, un jour qu'il faisait du soleil peu ou point, il y eut quelque chose de nouveau sous le brouillard. On imagina de faire un journal dont la rédaction serait confiée à tout le monde, et dont les abonnés seraient à la fois les lecteurs et les écrivains. Le petit journal hebdomadaire intitulé *Notes and Questions* (Notes and Queries) s'adresse aux littérateurs, aux antiquaires, aux artistes, à tous les curieux du monde intellectuel. Là, chacun pourra faire les questions qu'il lui plaira sur les points de science ou d'art qui lui paraissent obscurs, et là aussi il trouvera bien sûrement des réponses — réponses venues de tous les coins du monde, colation littéraire en faveur d'un confrère dans l'embaras, qui l'enrichira sans appauvrir ceux qui auront donné. Admirable privilège de la richesse intellectuelle, qui peut se partager à l'infini sans diminuer, et s'étendre à tous en restant tout entière pour chacun! Il faudrait du malheur pour que parmi toutes ces contributions il ne s'en trouvât aucune dont le demandeur pût tirer quelque lumière; en tout cas, le public lui, en ferait son profit. La collection de ce journal par demandes et par réponses fera un jour, s'il tient ce qu'il promet, un nouveau volume (et peut-être le plus intéressant de tous) des curiosités de la littérature. Les Anglais ont une multitude de petits livres qui s'adressent à un nombre public et qu'ils intitulent « livres pour le million; » le volume dont je vous parle serait un livre *par* le million. Quel est celui, parmi ceux qui manient une plume, qui ne s'est trouvé parfois arrêté dans son travail par quelques difficultés irritantes à cause de sa trivialité même? Sans doute il en trouverait la solution dans quelque livre écrit en tout ou fond d'une bibliothèque quelconque; mais quel livre, et où le chercher? Eh bien! c'est celui qu'il cherche, son voisin le sait peut-être et le tient relegué depuis des années dans le garde-meuble de sa mémoire comme une chose inutile. Le nouveau journal réunira ces deux hommes. Ce que les *Petites Affiches* ont fait pour les propriétaires et les locataires, pour les maîtres et les domestiques, les *Notes and Questions* le feront pour les hommes de lettres.

En voyant ce journal pour la première fois, j'ai tout de suite songé à un de mes amis auquel il aurait pu rendre un grand service s'il eût existé de son temps. C'était un antiquaire, infatigable dans ses recherches, heureux de son savoir, jusqu'au jour à jamais néfaste où il découvrit de certaines armoires dont il devait, pendant de longues années, chercher en vain le propriétaire! Que n'aurait-il donné à celui qui aurait pu lui apprendre quelle était la famille qui portait : d'argent, fretté de six pièces de sinople et un chevron gules chargé de trois greslots d'or! J'ai vu le moment. Monsieur, ou ces malheureuses armoires auraient pu passer pour prophétiques. L'argent, c'était les cheveux de mon ami qui blanchissaient à vue d'œil, et plus d'une fois il m'a semblé que les greslots, attribués de la folie, résonnaient dans sa pauvre tête. Il est parvenu enfin à découvrir, à force de recherches, que ces armoires appartenaient à la famille B., un journal comme celui dont je vous parle le lui eût peut-être appris quelques années plus tôt.

Mais ce n'est pas tout; une portion seule du journal est destinée aux demandes littéraires et aux réponses qu'elles feront naître; l'autre est consacrée aux faits curieux qui se rattachent, soit à la bibliographie, soit à la biographie littéraire. Bien des gens savent une particularité, un détail intéressant, et ne pourraient cependant traiter le sujet auquel il tient d'une façon assez complète pour se faire accepter par le plus petit journal. Aujourd'hui, dans le plus mince article, pour une chose qu'on sait, il faut parler de vingt choses

(Il n'est pas de l'annonce du journal *Les Nouvelles* dont le projet est annoncé et ébauché.

qu'on ignore. Si, au lieu de cette lettre, j'écrivais un article, monsieur, je me croirais peut-être obligé, pour vous faire faire la connaissance de mon petit journal, de vous donner un aperçu de la presse anglaise depuis son origine, de sa tendance à différentes époques, et de son influence sur les habitants des trois-royaumes, et de son influence sur les lettres françaises grâce de l'histoire tout entière de la typographie en Angleterre. — Rien ne me paraît moins exigeant sous ce rapport que le nouveau journal; il est composé de petites notes religieuses sans prétention pour la plupart par des hommes qui ne demandent pas mieux que de dire ce qu'ils savent, à condition que cela ne leur coûtera aucun travail.

Ce genre de communications avec le public plaît assez, du reste, au caractère anglais. Prenez au hasard un de leurs journaux, vous trouverez deux ou trois lettres qui signalent des abus, ou indiquent des améliorations, sans que le correspondant y ait aucun intérêt personnel, et sans qu'en puisse y découvrir la moindre prétention littéraire. Pour la plupart, ces lettres ne sont signées que d'un de ces noms classiques que nos voisins affectionnent tant : Rusticus, Viator, Senex, etc. Dans les journaux littéraires, même empressement de la part des correspondants à fournir leur contingent aux connaissances générales. J'en ai eu une nouvelle preuve ces jours-ci. — Un journal hebdomadaire anglais fort répandu avait remarqué qu'on ne savait rien ou presque rien de la femme du poète Milton. — Aussitôt lettres de pleuvir : chacun disait ce qu'il savait ; l'un citait un vieil acte consacré dans sa famille, ou madame Milton avait signé comme témoin ; l'autre avait vu un registre de sa paroisse où elle était mentionnée comme marraine d'un enfant ; bref, de pièces et de morceaux, on reconstruisit une femme de Milton fort convenable, et suffisamment authentique pour que la postérité s'en contente.

Il n'y a donc pas à craindre chez nos voisins que les correspondants manquent ; mais ce qui sera plus difficile à trouver, ce sera un rédacteur en chef qui sache bien choisir parmi les matériaux qui lui seront offerts. Il faudra éviter les questions auxquelles personne ne peut répondre, comme aussi celles auxquelles tout le monde répondrait ; il faudra mettre un ordre quelconque dans ces éléments si hétérogènes, sans que le journal des notes et questions pourra bien avoir l'air d'être rédigé à Charenton.

En un mot, le succès de cette entreprise comme celui de toutes les idées nouvelles est douteux. Chose singulière ! il a toujours été impossible de prédire le sort d'une invention, même de celles qui ont le mieux réussi par la suite. Si la découverte vient combler une lacune véritable, le public, qui ne sait jamais ce qui lui a manqué jusqu'à ce qu'on y supplée, l'adopte sans hésitation, s'étonne de sa résignation passée et s'indigne qu'on ait si longtemps tardé à lui donner ce qui lui paraît tout à coup indispensable à son bien-être. Mais s'il veut qu'on satisfasse tous ses desirs, il n'entend point qu'on les prévienne ; il est comme ces gens d'humeur difficile qui aiment les cadeaux, mais qui reçoivent toujours fort mal les surprises. Il a fallu que des milliers de piétons fatigués désirassent un fiacre sans pouvoir le payer, pour que l'omnibus réussît. Malheur à l'inventeur qui devance son heure dans le monde intellectuel comme dans le monde physique. Il n'a rien à espérer du public. Un petit nombre seulement de personnes éclairées, de celles qui applaudissent comme vous, monsieur, à tout effort qui a pour but d'étendre le domaine de l'intelligence, lui sauront gré de ses essais, et suivront avec intérêt le combat que livre un soldat du progrès, quelque obscur qu'il puisse être et quelque faibles que soient ses chances de victoire.

F. P.

Le Palais du qual d'Orsay et le Conseil d'Etat.

Le Palais où siège aujourd'hui le conseil d'Etat n'est point de date ancienne : il compte moins d'années que le siècle. Plusieurs d'entre nous ont vu, le 10 avril 1810, sa première pierre posée en terre, comme le gland d'un chêne. C'était la promesse d'un monument durable de la grande imagination et de la munificence impériales. Napoléon voulait que cet édifice, bâti en face de son palais, sur la rive gauche de la Seine, surpassât en étendue, en richesse, en beauté, tous les autres monuments de la capitale, et il le destinait à son département des relations extérieures, et déjà il voyait en perspective, de son balcon des Tuileries, déjà les ambassadeurs de l'Europe, de l'univers, se succéder à la file sous les portiques pour rendre hommage à l'Alexandre moderne, dans la personne de son ministre. La construction, aussi prompt d'abord que la pensée du maître, sortit du sol, et, comme emportée par le premier élan, monta encore après la chute du fondateur. Mais en 1820, elle s'arrêta tout à coup, à moitié du rez-de-chaussée, et, pendant douze années, elle resta immobile, abandonnée, plus semblable aux ruines d'un empire écroulé qu'aux commencements d'un palais moderne. Ce fut seulement en l'été de 1833 que l'on reprit les travaux, qui, depuis ce moment, occupèrent plus de 500 ouvriers par jour, et furent terminés en 1835. L'ensemble des dépenses s'élevait à plus de huit millions. Les ministres des affaires étrangères qui avaient tour à tour passé au pouvoir avaient tous revêtu l'honneur d'inaugurer le somptueux monument : tous étaient venus presser les travaux et demander aux architectes de changer la distribution intérieure et d'ajouter au luxe, chacun suivant son goût, sa fortune ou les desirs de sa famille, aucun d'eux ne recueillit le fruit de ses conseils. L'édifice achevé, la perplexité fut grande sur la destination qu'il fallait lui donner. On avait médité de placer la cour de cassation, la cour des comptes, puis la chambre des députés, puis l'exposition des produits de l'industrie, l'institut, l'académie de médecine, les sociétés savantes, les ponts et chaussées, l'école des mines, la galerie de minéralogie et cent autres établissements ou administrations. En définitive

ce fut le ministre de l'intérieur qui s'installa d'abord dans le palais. Mais, en dépit de toutes les modifications que le plan primitif avait subies, ces vastes salles, ces galeries immenses ne pouvaient s'approprier au service de toute une armée de petits bureaux. Le ministre de l'intérieur aimait mieux revenir à la rue de Grenelle. En 1810, le conseil d'Etat sortit de son hôtel de la rue Saint-Dominique et prit possession du rez-de-chaussée du palais. Deux années après, la cour des comptes s'établit au premier étage et dans l'attique. Il fallut un aménagement nouveau pour ces nouveaux venus : il en coûta 45,000 fr. d'acajou et autres accessoires pour le conseil d'Etat. Ce n'est point sans doute la dernière destination de l'édifice. Toutefois ses hôtes actuels ne demandent point à en sortir. Ils ne s'y trouvent que trop à l'aise. Chacun d'eux s'est fait une large part dans les bâtiments, et il reste encore une vaste immense autour d'eux. La cour des comptes a voulu avoir une entrée particulière ; elle s'est enparé d'une porte sur la rue de Lille, et s'est séparée de la cour et de tout le rez-de-chaussée par une grille. Il n'était pas besoin de ce surcroît de précaution pour que les deux graves compagnies vécussent en bonne intelligence. On ne saurait imaginer de voisins plus honnêtes et plus paisibles : elles ne se rencontrent, ne se parlent, ne se voient jamais. A vrai dire, rien n'est triste comme le palais ; transformé en cloître, il serait plus divertissant : on y entendrait du moins des cloches et des chants. Mais, jour et nuit, au dedans, au dehors, tout est immobilité et silence. Seulement, à diverses heures du jour, on voit entrer et sortir quelques groupes d'hommes, vêtus de noir avec des dossiers sous le bras. La cour intérieure humide, nue, aride, sans verdure, sans arbre, sans fontaine, sans statue, glace le regard : à peine de loin en loin, par les temps de pluie, l'équipage (chose rare) ou le fiacre d'un conseiller vient tracer sur le sol deux molles ornières. Vers le soir tout l'édifice est désert : le greffier de la cour des comptes et les concierges exceptés, personne ne l'habite. Si parfois, du côté de la rivière, le passant aperçoit quelque rayon de lumière qui s'échappe furtivement des volets du rez-de-chaussée, c'est signe qu'à cette heure tardive certaine société politique a envahi les sièges des conseillers d'Etat. Le lendemain on lit dans les journaux : « La réunion du conseil d'Etat a tenu » séance hier soir, » ce qui peut prêter à équivoque pour les lecteurs qui ne savent point que l'ancien comité de la rue de Poitiers continue, sous ce nouveau nom, à conspirer le salut de la patrie.

Une visite au rez-de-chaussée du palais est du reste plus facile et le plus sûr moyen de se rendre compte de l'organisation et des travaux du conseil d'Etat, tel que l'ont fait la Constitution de 1818 et la loi du 3 mars 1849.

De quelque côté que l'on entre, on est introduit dans de vastes antichambres au milieu desquelles sont d'immenses tables couvertes de paquets soigneusement pliés en quatre et surmontés de chapeaux. Vous pouvez déjà juger par un coup d'œil rapide sur ces vestiaires du nombre des membres qui sont en délibération et par suite de la nature de leurs travaux. Es-t-ce une journée d'assemblée générale ? les tables sont toutes noires. Conformément à la loi du 3 mars, il y a 40 conseillers, plus 24 maîtres des requêtes et 24 auditeurs. Si le nombre des paquets et des chapeaux est inférieur aux deux tiers environ du chiffre total, soyez assuré que ce jour-là il n'y a réunion que d'une ou deux des trois sections entre lesquelles se subdivise le conseil : section de législation, section d'administration, section du contentieux. Il se peut enfin qu'au moment de votre visite il n'y ait d'autres séances que celles des comités de la section d'administration ou des commissions de la section de législation ; alors, les salles ornées et peintes sont vides ; vous aurez toute liberté et tout loisir.

Le cabinet du président du conseil d'Etat est situé à droite de l'une des antichambres ; ses fenêtres s'ouvrent sur la rue de Poitiers. On sait que cette fonction est réservée de droit au vice-président de la République. C'est à ce titre que M. Boulay de la Meurthe a été appelé à présider le conseil d'Etat, dont son père fut, sous l'Empire, l'un des membres les plus éclairés. Parmi les qualités que personne ne refusera au fils, il faut placer au premier rang un vif sentiment patriotique et une volonté sincère de faire le bien.

A droite de l'autre antichambre, du côté de la rue Belle-chaussée, sont les bureaux du secrétaire général. Dans chacun de ces bureaux, on logerait aisément toute une famille ; ce n'est un avantage peu ; les commis que dans les beaux jours il y a.

La distribution de la partie centrale du rez-de-chaussée est très-simple. La grande salle du conseil et la section du contentieux occupent le milieu ; la section est du côté de la cour, la salle du conseil du côté du quai. Aux extrémités de la grande salle se réunissent, dans deux salles presque semblables, les membres de la section d'administration et ceux de la section de législation.

La section du contentieux siège dans un élégant petit tribunal propre, net, sobriement orné. Elle est composée de neuf conseillers et de huit maîtres des requêtes. Les neuf conseillers sont aujourd'hui MM. Maillard, président, Jouvencel, Marchand, Bouchené-Lefler, Carteret, Paravey, Hély d'Oissel, Baumes, Saint-Aignan.

Un maître des requêtes, M. Cornudet, remplit les fonctions du ministère public ; deux autres maîtres des requêtes, MM. A. Vuitry et Camus-Dumartroy, le suppléent dans ses fonctions.

Le rapport des affaires contentieuses est fait en séance publique par celui des conseillers ou des maîtres des requêtes que le président de la section en a chargé. Après le rapport, les avocats des parties (avocats privilégiés du conseil et de la cour de cassation) sont admis à plaider, ou, pour parler suivant la loi, à présenter des observations orales. Le maître des requêtes chargé des fonctions du ministère public donne ses conclusions. La section délibère en secret et en nombre impair ; ses décisions sont lues en séance publique ; elles portent en tête : « Au nom du peuple français, le conseil

d'Etat, section du contentieux, etc. » L'expédition porte pour forme exécutoire : « La République mande et ordonne » aux ministres de ce, en ce qui les concerne, et à tous » huissiers à ce requis, en ce qui concerne les voies de droit » commun entre les parties privées, de pourvoir à l'exécution » de la présente décision. »

On peut résumer les attributions de la section du contentieux en disant qu'elle forme la juridiction supérieure devant laquelle les administrés, c'est-à-dire tous les citoyens, peuvent se pourvoir contre les actes administratifs qui leur paraissent avoir violé leurs droits. Toutes les décisions prises par les ministres en matière contentieuse peuvent être déférées au conseil d'Etat.

La section d'administration siège dans une belle salle décorée de quelques peintures remarquables : un Charlemagne, par Eugène Delacroix, un Solon, par Papety, un Numa Pompilius, etc. Cette section est composée de quinze conseillers d'Etat, de douze maîtres des requêtes et de quinze auditeurs. Les conseillers sont MM. Macarel, président, Bethmont, Cormenin, Stourm, Havin, J. Boulay (de la Meurthe), Pérignon, Pons (de l'Hérault), Charles Duoyner, Lanyer, Tournour, Mahéault, Vuillefroy, Herman et O'Donnell. La section se subdivise en trois comités où se traitent les affaires administratives des divers ministères : 1° comité de l'intérieur, de la justice, de l'instruction publique et des cultes ; 2° comité des finances, de la guerre et de la marine ; 3° comité des travaux publics, de l'agriculture et du commerce et des affaires étrangères. Chacun de ces comités est composé de cinq conseillers d'Etat. Les attributions de cette section, qui exerce à l'égard des administrations publiques un pouvoir de contrôle et de surveillance, sont nombreuses et variées. Elle prépare, entre autres, les projets de loi et règlements relatifs aux intérêts locaux, aux caisses de retraite, soit des administrations publiques, soit départementales et communales ; elle délibère sur les demandes en acceptation de dons et legs, sur les autorisations de plaider pour les communes, départements et établissements publics, etc. ; elle donne enfin aux ministres des avis sur toutes les questions difficiles et délicates qui s'élevaient dans chacune des parties de leurs départements respectifs.

Des trois sections, celle que l'on peut plus particulièrement considérer comme une institution nouvelle, celle qui porte le plus visiblement l'empreinte de la dernière révolution, est sans contredit la section de législation. Seule elle a des attributions qui touchent essentiellement et directement à la politique. Elle prépare les projets de loi et les décrets ou règlements d'administration publique sur le renvoi soit de l'Assemblée nationale, soit du président de la République ; elle délibère sur les propositions de grâce, sur les demandes en poursuites judiciaires contre les fonctionnaires publics, sur les révocations des agents du pouvoir exécutif élus par les citoyens, sur les propositions ayant pour but de dissoudre les conseils généraux, les conseils départementaux et des affaires étrangères. Elle est de plus chargée de l'instruction des affaires relatives à l'examen des actes des fonctionnaires publics, lorsque cet examen lui est déféré par l'Assemblée nationale et le président de la République ; c'est en vertu de cette dernière attribution qu'elle a entendu et interrogé M. de Lesseps, le seul fonctionnaire à l'égard duquel le gouvernement ait encore fait usage du droit que lui concacre l'art. 80 de la Constitution.

La section de législation est composée de seize conseillers, un maître des requêtes et neuf auditeurs. Les conseillers sont MM. Vivien, président ; Boulatignier, Rivet, Boudet, Charton, Cuvier, Horace Say, Boussingault, Tourangin, Bureau de Puy, Rameville, général Tarlé, Desfrès, Behic, Jubelin, Gauthier de Rumilly.

Une seule commission permanente est formée dans le sein de la section de législation ; elle est spécialement chargée d'instruire les propositions de grâces, et est composée de cinq conseillers, MM. Boudet, Charton, Cuvier, Tarlé et Desfrès.

Les sections se réunissent presque tous les jours. Leurs discussions ne durent pas moins de six ou huit heures, et leurs avis sur les sujets les plus importants sont ensuite soumis à la délibération du conseil, sur le rapport soit d'un conseiller, soit d'un rapporteur, suivant l'importance de l'affaire.

Le conseil, composé des quarante conseillers, se réunit au moins une fois par semaine. Il est présidé par le vice-président de la République. Derrière lui est le secrétaire général. Lorsque les ministres assistent aux discussions, ils s'assistent à sa droite et à sa gauche. Au-dessous du bureau du président est le bureau du rapporteur près duquel prennent place les employés supérieurs de l'administration dont la présence est jugée nécessaire. En face, sur les deux premiers rangs, sont assis les conseillers d'Etat dans l'ordre du nombre des suffrages qu'ils ont obtenus à l'Assemblée nationale ; les bancs qui suivent sont destinés aux maîtres des requêtes et aux auditeurs, qui, les uns et les autres, d'après la loi, sont simplement attachés au conseil et n'en font point partie. Les maîtres des requêtes peuvent demander la parole dans les cours des discussions, mais c'est une faculté dont, par déférence, ils usent très-rarement s'ils ne sont point rapporteurs. Les auditeurs ne peuvent faire de rapports que dans les sections.

Les vingt-quatre maîtres des requêtes sont nommés par le président de la République, qui, sauf une exception, a confirmé dans leur position toutes les personnes qui l'occupaient avant la reconstitution du conseil.

Les auditeurs ont été nommés à la suite d'un concours très-remarquable et qui a révélé des talents d'un ordre supérieur. Tel jeune homme sans fortune et d'une famille humble et ignorée a subi cet examen public de manière à faire concevoir les plus hautes espérances. Ces positions n'étaient guère données autrefois qu'aux fils des familles nobles ou riches et sans aucune garantie sérieuse de capacité.

Les séances du conseil ne sont pas publiques. Les discussions entre les conseillers sont rédigées d'après des notes sténographiques, mais sans que les noms des membres qui ont pris la parole soient désignés. Les votes ont lieu par assis et levé ou par appel nominal. Il n'y a de vote secret que pour les nominations de présidents ou de commissaires. Les séances commencent ordinairement à onze heures et se terminent seulement à six heures. Les débats sont, dit-on,

souvent très-animés, bien que les divers partis politiques actuels soient loin d'être également représentés. Les nuances du parti républicain, par exemple, n'y forment qu'une imperceptible minorité. Cependant il est facile de distinguer dans les quarante membres deux tendances : la plupart des membres de l'ancien conseil d'État ne se voient qu'avec un regret qui ressemble à de la douleur, investis d'attributions voisines de la politique. L'administration pure est pour eux la

seule atmosphère respirable : il semble que la nécessité de se diriger par des principes d'un ordre plus élevé, mais plus mobile, les trouble et les inquiète ; ils redoutent la passion : la force de l'habitude, la longue pratique de leur esprit les roment toujours aux longues et minutieuses controverses de l'étude si possible et si peu compromettante du droit administratif. Une autre partie des membres, parmi lesquels on compte des administrateurs éminents et très-modérés, ont



Conseil d'État. — Grande Salle des réunions.

au contraire accepté avec satisfaction les devoirs supérieurs confiés au nouveau conseil par la Constitution de 1818 et qui lui donnent quelques-uns des caractères d'une seconde chambre. On comprend, en effet, que l'on considère comme un honneur et un notable avantage de participer à la tâche la plus ardue, mais la plus immédiatement utile de ce temps, la confection des lois. Un des éléments les plus précieux d'étude et d'information qui aient été mis à la disposition du conseil d'État, est la faculté qu'il a d'appeler à concourir à ses travaux les fonctionnaires publics de tous les degrés.

Suivant la spécialité de la loi qu'il prépare, il convoque et admet à ses séances les hommes les plus capables de l'éclairer. Les ministres eux-mêmes viennent presque toujours prendre part à la discussion des lois qu'ils sont chargés de présenter à l'Assemblée nationale : ils expliquent les intentions du gouvernement, et en même temps ils trouvent dans la diversité des points de vue sous lesquels les conseillers critiquent ou commentent, défendent ou combattent la loi, une forte préparation à la discussion plus solennelle qu'ils auront à soutenir devant les représentants de la nation. Ce n'est point du reste

seulement à l'expérience des fonctionnaires que le conseil fait appel lorsqu'il le juge utile. Ainsi, dans la préparation du projet de la loi sur les théâtres, la section de législation a entendu, dans le cours de plusieurs séances, un grand nombre d'auteurs, d'artistes, de directeurs, de journalistes ; les procès-verbaux de ces séances, livrés depuis quelques jours à l'impression, offrent un résumé curieux des opinions qui se partagent aujourd'hui le monde littéraire sur les questions relatives à l'art dramatique.

La salle de la section de législation diffère peu de celle

où siège la section d'administration : elle n'est ornée que d'un seul tableau représentant l'empereur Napoléon debout sur un trône de granit, par Flandin. La vue de la grande salle du conseil, que représente notre principale gravure, est d'une fidélité qui nous exempte d'une longue description. Entre les colonnes sont représentés les grands hommes d'État de la France, anciens et modernes. Quelques-uns de ces portraits, ceux, par exemple, de Sully, de Colbert, de d'Aiguillon, sont des œuvres très-estimables; on ne saurait en dire autant de quelques autres, tels que Vauban ou Cambacérés. Au-dessus est une suite de médaillons figurant les conseillers

d'État de l'Empire; au plafond sont peintes, dans un style un peu froid, des femmes qui symbolisent les vertus morales et intellectuelles qui doivent présider à l'inspiration, à la confection et à l'interprétation des lois. Toutes ces peintures sont encadrées d'or et de marbre. L'effet général est riche

et éclatant; ce n'est pas précisément ce qui conviendrait le mieux aux séances d'un conseil. Autour d'hommes qui ont à délibérer sur des sujets si graves, il ne faut pas des décorations qui scintillent, qui attirent, excitent et précèdent le regard. Les fonds simples, les tons uniformes, les

seil d'État, ou plutôt que sera-t-il devenu? Se sera-t-il transformé en une seconde assemblée politique, ou sera-t-il redescendu à son ancien rôle administratif? De nos jours on ne touche à rien sans qu'il n'en sorte aussitôt un problème. Le siècle est tout hérissé de question; questions fécondes,

ornements sobres et sévères sont ce qu'il y a de mieux approprié aux salles où l'esprit doit surtout se recueillir et s'abstraire. Il est trop visible que cette somptueuse galerie était destinée à de grandes cérémonies, à des réceptions, à des repas, à des bals. Vainement on a voulu, par l'objet particulier des peintures, ramener la pensée aux travaux législatifs; on n'a pas effacé le contraste. Tôt ou tard on changera toutes ces figures historiques, ou transformera ces vertus; des lustres feront éclipser toutes ces dorures, et ces pupitres, ces bureaux, cèderont la place aux sièges de velours et aux tapis de Beauvais. En ce temps-là où se logera le conseil



Salle des audiences publiques.



Salle de Comité.

non pas malheureusement en solutions, mais en autres questions qui vont se multipliant à effrayer la pensée. Hélas! ce ne sont pas les « ruseils » qui manquent soit à l'état, soit aux citoyens. Ne serait-ce point plutôt la grandeur morale, l'instinct profond de la vérité, le sentiment généreux de l'avenir et la foi qui manquent à la plupart des « conseils » petits et grands?

Le Village de la Colonne, ou le Mort tue le Vivant.

EXCURSION ET RÉCIT RECUEILLIS DANS LA VALLÉE DE MAGLAND.

(Suite et fin. — Voir le N° précédent.)

« Deux des plus anciennes familles de notre village de Pernant, me dit Antoine Hélet, étaient celles des Ducrey et des Burzier. Dans le principe elles étaient unies, et leurs maisons étaient voisines. Diverses circonstances les divisèrent et amontrèrent entre elles une haine acharnée.

En 1792, quand les Français envahirent la Savoie, ils furent reçus, presque partout en libérateurs. Il n'y eut de résistance que sur quelques points seulement; ici, entre autres, dans la vallée de Magland, un nombre assez considérable de montagnards s'étaient réunis aux soldats piémontais et postés un peu en avant de Saint-Martin sur le rocher qui, vous vous le rappelez, domine la route en cet endroit, et que l'on appelle la tête de Méribil; ils défendaient le passage dans cette position et balayaient la route avec quatre pièces d'artillerie. Les Français, voyant l'extrême difficulté d'attaquer de front cette position, résolurent de la tourner; ils vinrent se loger le soir, au nombre de huit cents, à la commune d'Arrache, et, partant le matin à trois heures, ils contournerent les crêtes calcaires qui dominent la vallée par des sentiers de montagne où les guidaient le père du vieillard que vous avez vu chez l'horloger et qui est un Ducrey; ils prirent à revers le poste de la tête de Méribil et y tuèrent beaucoup de monde, sans compter ceux qui, en voulant se sauver, se noyèrent dans l'Arve. Burzier, le voisin de Ducrey, était venu se ranger parmi les Piémontais; il resta pour mort sur la place. On le rappela cependant à la vie, mais on fut obligé de lui amputer un bras. On ne le nomma plus dans Pernant que Burzier le manchot; et son voisin ne fut plus pour lui que Ducrey le traître: la mort seule mit fin à la haine de ces deux hommes, haine dont devaient hériter leurs enfants.

« Elle se servait sans doute éteinte avec le temps; mais il semble qu'un malin esprit se soit plu à la ramener à chaque génération par des circonstances nouvelles. Les fils de Burzier eurent des démêlés avec celui de Ducrey, d'abord à l'occasion d'un procès au sujet des fonds de Léron, procès qui, par parenthèse, a duré quatre-vingts ans, et que la commune d'Arrache a fini par gagner. Ducrey soutenait les droits de la commune contre ses adversaires, indirectement intéressés à ce que les esclaves réclamés par Arrache ne lui fussent pas retournés. Quelques années après, l'amitié de ceux-ci trouva une occasion de se venger de lui. A la fin de l'Empire, quand le gouvernement français s'empara des biens communaux, les chalets de Flaine appartenant à Arrache furent enlevés à cette commune et mis en vente au prix de vingt mille francs. Les acquéreurs se préparèrent à enclêmer; mais les syndics de la commune chargèrent secrètement Ducrey, celui-là même que vous avez vu tantôt, d'aller incendier pendant la nuit ces chalets. Cet incendie et les dispositions hostiles qu'il annonçaient dans la population écartèrent les acheteurs, et cette propriété fut ainsi conservée à la commune. Mais quelque adresse et quelque rapidité que Ducrey eût apportées dans l'exécution de cette mission de confiance, il ne put échapper entièrement aux regards scrutateurs de ses ennemis. Il fut dénoncé par eux et sur le point d'être saisi. Pour se soustraire à l'emprisonnement et à de graves poursuites, averti à temps, il quitta subitement Pernant pendant la nuit et alla se réfugier chez un de ses parents établi à la Chaux-de-Fonds. Deux ans après il retourna dans son village, après la chute définitive de l'Empire. Le plus acharné de ses ennemis était mort. Il consentit à pardonner à l'autre, et ainsi furent encore atténués les effets de cette haine qui devait se montrer si envenimée à la troisième génération de ces deux familles. A la vérité ici à tous ces souvenirs d'amère rancune, puisés dans les récits des pères, devait se joindre une cause nouvelle, la plus puissante de toutes celles qui divisent les hommes, l'amour pour une même femme.

« Des leur enfance une aversion instinctive prit naissance entre Michel Burzier et Émile Ducrey, le fils du vieillard dont les paroles vous ont étonné ce matin. Émile était l'écuyer modèle de l'école tenue par le vicaire; Michel en était l'écuyer le plus discipliné. Le vicaire lui adressait des reproches et lui infligeait des punitions d'autant plus sévères qu'il devenait en lui des penchants plus mauvais encore qu'il n'avait de fautes graves à punir. En dehors de l'école leur aversion les mettait souvent aux prises. Michel était toujours le premier à attaquer, Émile toujours prêt à se défendre. Une petite voisine, Genevieve, sœur de l'horloger chez qui vous avez pris du lait, s'interposait fréquemment entre eux. La douce créature prit bientôt un grand ascendant sur ses deux compagnons. Cependant elle avait encore quelquefois à souffrir du caractère taquin du jeune Burzier; dans ces circonstances elle était sûre de trouver dans Émile un chaleureux défenseur. En grandissant Genevieve devint la plus jolie fille de la vallée, c'en était aussi la meilleure et la plus digne d'être aimée. Ce qui n'avait été que sympathie et intimité enfantine fut un jour de l'amour chez ces jeunes hommes. Elle était trop droite et trop sincère pour faire mystère de son cœur. Elle avait sa préférence pour Émile et lui engagea sa foi. Michel fut comme fou, il jura à l'un et à l'autre qu'il ne serait jamais unis; qu'il les tuerait plutôt tous les deux. On pouvait tout craindre de cette nature indomptée. Cependant les familles étaient d'accord. Gene-

vieve et Émile furent fiancés, et Émile, qui n'avait que dix-neuf ans, partit pour se mettre en apprentissage chez un parent, borloger à la Chaux-de-Fonds. Il devait revenir dans quatre ans épouser Genevieve. Il quitta Pernant tout en pleurs. Michel, débarrassé de son rival, poursuivit Genevieve de son assidue. Mais toutes ses tentatives échouèrent devant l'honnêteté de cette jeune fille, qui lui déclara que non-seulement il n'aurait jamais son amour, mais encore que, s'il continuait à fréquenter les cabarets, à s'enivrer et à se prendre de querelles comme il le faisait, elle finirait même par lui retirer son amitié, doux souvenir de leur enfance. Michel ne fit que se jeter de plus en plus dans une vie de désordre. Un an après le départ d'Émile il quitta lui-même Pernant pour aller habiter avec son père le village de la Colonne. Genevieve ne manqua pas de donner cette bonne nouvelle à son fiancé, mais elle ne lui dit pas que toutes les fois qu'elle rencontrait Michel par hasard celui-ci lui jetait des regards si farouches et si sinistres qu'elle ne pouvait se défendre d'en avoir peur.

« Il y a deux ans, Émile Ducrey, ayant fini ses quatre années d'apprentissage et devenu habile ouvrier, quitta la Chaux-de-Fonds et se mit en route pour la Savoie. Il avait le cœur plein de désir de revoir son village, son père et sa chère Genevieve. Comme il traversait Magland, il vit sortir d'un cabaret son ancien rival Michel, qui s'avança vers lui pâle de colère. — Malheur à moi, lui dit tristement Émile, si la première personne de mon village que je rencontre a l'air de maudire mon retour; si dans un ami d'enfance je dois retrouver un ennemi! Je pensais, Michel, que quatre années d'éloignement avaient effacé entre nous toute méfiance. Ma main était prête à serrer celle d'un frère; mais je vois que tu es dans d'autres dispositions. Qu'il en soit comme il plaira à Dieu! — Oui, malheur à toi, tu as bien dit. Car tu reviens ici pour ton malheur et pour celui de Genevieve. Tu te rappelles ce que j'ai dit dans le temps: je n'en avais pas le consentement à ce qu'elle devint ta femme. Eh bien! je te le répète encore aujourd'hui avec toute l'énergie qu'ont pu ajouter à ma résolution quatre ans de dédains soufferts et de colères accumulées. Tiens pour dieu! Tu es absent, je pouvais l'oublier, mais toi présent, je ne l'oublie pas. Tu es tous les jours devant ma haine implacable. Émile s'éloigna le cœur tout contristé. Cependant, à mesure qu'il gravissait le chemin et qu'il se rapprochait de sa bien-aimée, ses impressions pémises s'évanouissaient. D'ailleurs le mariage, une fois célébré, il devait emmener Genevieve à la Chaux-de-Fonds, où il comptait s'établir et où son père devait les rejoindre plus tard, après avoir vendu son petit patrimoine.

« Un étai alors au commencement d'octobre. Quelques jours avant celui fixé pour la nocce, Émile partit un matin de bonne heure de Pernant pour aller au chalet de Flaine examiner, avec le vétérinaire, qui devait s'y rendre de son côté, une vache malade appartenant à son père. Genevieve, avertie, avait été plus matinale encore que de coutume; elle lui dit bonjour et ils restèrent quelque temps à parler ensemble. Il fit le trajet que nous avons fait tantôt, arriva à Flaine et y fut retenu jusqu'à midi. Depuis le matin le temps tournait à l'orage; le ciel se chargeait de plus en plus; l'air était calme, mais de temps à autre de brusques coups de vent se faisaient sentir. Émile se remit en route malgré l'avis des chaletiers et pressa le pas. A mesure qu'il remontait la petite vallée depuis Flaine jusqu'au sommet des Fretes, les rafales du vent devenaient de plus en plus fortes. Le ciel était menaçant. Il commença à s'inquiéter d'un nuage noir qui s'avancant rapidement sur lui, venait du sud-ouest, et que précédait un tourbillon de poussières, de menus débris et de feuilles d'arbres, qui ballait bientôt l'enveloppe d'un tourbillon sur la cime des derniers rochers; il se précipita au plus vite à travers leurs derniers entassements et forçant tous sur la vallée de Vernant. Il se rappelait qu'il avait près de lui, sous un rocher, une petite caverne naturelle, une sorte de tanière qui servait d'abri aux bergers surpris par le mauvais temps et qu'on nommait pour cela le Creux du père; il se dirigea de ce côté, ne tarda pas à la trouver et s'y réfugia. Il était temps. L'ouragan se déchaîna avec fureur. D'énormes grêlons se mirent à rebondir sur le sol, chassés avec une violence extrême. Les leurs sinistres du ciel ajoutaient encore à l'effroi. Tout à coup il lui sembla qu'un cri de détresse, venant du fond de la vallée de Vernant, montait jusque à lui à travers les bruits confus de l'orage. Il crut reconnaître la voix de Genevieve, et s'élança hors de sa retraite; mais on ne distinguait pas au delà de quelques pas, et les grêlons lui firent de si fortes contusions à la tête, qu'il fut obligé de rentrer. Après un moment de réflexion il se remit de sa frayeur chimérique. Un autre spectacle terrible vint d'ailleurs détourner ses préoccupations. A la suite d'un brusque coup de tonnerre, il vit sur la pente dite les *Têtes de morts*, qui lui faisait face, accourir une troupe de chevaux effrayés. Comme ils arrivaient à une sorte de col formé par une dépression des Fretes, il y eut une si violente rafale du vent, que sous sa pression ils tournèrent brusquement à gauche et, se dirigeant vers le sud-est, que je vous ai montré à cet endroit, ils se jetèrent tête baissée les uns après les autres dans la précipice de trois à quatre cents pieds qui est au bas. De quarante chevaux que la commune d'Arrache tenait sur ces montagnes, seize périrent broyés par leur chute.

« Au bout d'une demi-heure l'orage avait disparu et le ciel s'était rasséréné. Émile sortit de sa retraite; bien qu'il ne conservât plus aucune inquiétude, il jeta en bas un regard attentif sur la vallée de Vernant, où il avait cru entendre un cri plaintif, mais il n'aperçut rien; la petite vallée était silencieuse et déserte; il se dirigea ensuite sur l'autre versant et regarda dans le fond du précipice les cadavres des chevaux amoncelés et immobiles. Il reprit sa route tout attristé de ce désastre et du dommage qu'il entraînait pour les habitants. Je ne trouvais alors au plus haut chalet, où je m'étais établi; quand je le vis descendre seul j'allai à sa rencontre. — Qu'as-tu fait de Genevieve? lui dis-je. — De Genevieve! me répondit-il en plissant. Est-ce qu'elle est venue par ici? — Elle a passé ici il y a trois heures. Elle m'a dit qu'elle

allait au-devant de toi et qu'elle comptait te rejoindre sur les hauteurs entre Flaine et Vernant. — A ces mots, je crus qu'il allait se trouver mal. Je lui proposai d'aller avec lui la chercher; nous partîmes sur-le-champ. Arrivés au Flaine, nous primes des informations auprès de tous les chaletiers. Ils nous dirent qu'effectivement avant l'orage on avait aperçu Genevieve sur la montagne du côté de Vernant; que Michel, occupé à faucher, avait été lui parler. Comme ils se détachaient tous deux sur le blanc des nuages, on voyait tous leurs mouvements. Michel paraissait très-animé; à la fin Genevieve leva les bras, comme si elle invoquait le ciel, et disparut du côté de Vernant. Michel resta quelque temps immobile, puis, ramassant sa faux, il se rembla d'abord vouloir redescendre, mais il retourna bientôt chemin et, il s'éloigna dans la même direction que Genevieve. A ce récit, la crainte et la colère passaient successivement sur le visage d'Émile. Plusieurs hommes des chalets vinrent avec nous. Nous nous dispersâmes sur une grande étendue. Émile et moi, en nous approchant du lac Vernant, nous aperçûmes au bas de la pente une femme étendue à terre sans mouvement. Nous nous précipitons vers elle. C'était une pauvre fille nommée la Jeannette, recueillie par charité à notre village et employée comme domestique dans les chalets. Elle était toute couverte de contusions et avait la tête et le visage meurtris par les gros grêlons qui l'avaient atteinte et dont un grand nombre autour d'elle n'étaient pas encore fondus. On l'eût crue morte, sans quelques contractions convulsives du coin de la bouche, qui se répétaient d'instant en instant. Quelques-uns de nos hommes l'emportèrent aux chalets de Flaine et se chargèrent de lui faire donner des soins. Nous continuâmes nos recherches jusqu'à la nuit, ne cessant d'appeler; mais nous ne trouvâmes aucune trace de Genevieve et aucune voix ne répondit à nos cris. Nous primes enfin le parti, Émile et moi, de retourner à Pernant. Nous espérons encore l'y retrouver; mais notre espoir fut trompé. On n'en avait pas de nouvelles. Le lendemain nous nous remîmes en course au point du jour. Nos recherches pendant toute la journée furent aussi infructueuses que la veille; mais plusieurs renseignements nouveaux, recueillis par moi, nous conduisirent tout à fait nos soupçons qui, dès le principe, s'étaient portés sur Michel. Le soir même nous descendîmes à Bonneville faire notre déclaration au gouverneur. Le lendemain Michel fut arrêté et mis en prison. On fit dans le pays une longue enquête, et elle produisit des préventions terribles contre lui.

« Pendant la Jeannette, qui avait été pendant trois semaines entre la vie et la mort, revint peu à peu à la santé. C'est alors qu'on apprit par elle comment avait péri l'infortunée Genevieve. « J'étais, dit-elle, à garder des chèvres dans les fonds de Vernant lorsque je la vis descendre rapidement vers moi. Michel la suivait à quelque distance, mais, lorsqu'il m'aperçut, il fit un détour et disparut dans les sapins du bas de la vallée. Elle était toute essoufflée et me dit qu'elle était allée au-devant de Ducrey, son fiancé, mais que Michel lui avait fait peur et qu'elle s'en retourna. Dans ce moment l'orage commençait à arriver vers nous. Il n'y avait pas d'abri dans le voisinage. Elle ne voulait pas aller du côté de la forêt de sapins où Michel était entré. Je lui parlai alors du Creux du père qui est au haut des Fretes. Nous pouvions nous y rendre directement, mais il fallait pour cela traverser le talus de pierres qui se trouve au-dessus du lac Vernant. Elle se décida d'autant mieux à le faire qu'elle crut dans le moment avoir aperçu Ducrey justement dans cette direction. Je restai un peu en arrière pour réunir mes chèvres. C'est alors que je me mis à soulever si violemment le vent commença à tomber et les gros grêlons qui le traînaient alors engagés au milieu de la pente. Je lui criai de revenir. Mais tout à coup je fus renversé moi-même par le vent; comme j'essayais de me relever, je ne l'aperçus plus à l'endroit où je venais de le voir, mais j'aperçus plus bas quelque chose de noir roulant vers le lac. L'écoulement; jeus à peine le temps de le reconnaître; elle disparaît dans l'eau et je ne vis plus rien. Bientôt moi-même, criblé par la grêle, je perdis connaissance. »

« Quand Émile Ducrey apprit cette triste et tardive révélation, il me chargea d'aller de suite à Bonneville la communiquer au gouverneur, afin de faire remettre à l'instant Michel en liberté. Quant à lui, il était tellement abattu par la douleur, qu'il était incapable de rien faire. Il se passa encore cinq ou six jours avant que Michel pût sortir de prison. Pendant ce temps je cherchais autant que je pouvais à consoler le pauvre Émile, pour qui j'avais une grande amitié. Mais, écarté à ses prières, j'étais obligé de le laisser seul plusieurs heures par jour. Il les passait auprès du lac Vernant, immobile et absorbé dans sa tristesse. J'avais cependant obtenu qu'il emportât toujours avec lui sa carabine. J'espérais que la vue des chamois, qui viennent fréquemment de ce côté, réveillerait son goût pour la chasse et le distrairait un instant de ses chagrins. Il ne rentra qu'à la nuit chez son vieux père, presque aussi triste que lui, comme s'il eût voulu éviter les regards de tout le monde. Un soir, il ne rentra pas. Le lendemain matin on vint nous annoncer une nouvelle. On l'avait trouvé près du lac de Flaine baigné dans son sang et ayant une balle dans la poitrine. On l'avait transporté au village de la Colonne. On accusait de nouveau unanimement Michel de cet assassinat. Il avait été relâché la veille. Le matin même du jour de l'événement, les bûcherons, qui exploitent depuis dix ans les forêts de sapins du voisinage, l'avaient rencontré se dirigeant du côté du lac de Flaine, et il leur avait tenu des propos menaçants contre Émile, qui payerait leur, dit-il. L'après-midi il lui avait fait. Il paraissait encore plus exaspéré qu'à l'ordinaire. Je chargeai la famille de l'horloger du triste soin d'annoncer au vieux Ducrey le nouveau malheur qui venait le frapper, et y partis moi-même pour la Colonne. Quand j'y arrivai, les gens de l'endroit étaient réunis devant la maison où on avait recueilli Émile. Le vicaire lui avait apporté le viatique et était enfermé avec lui. Une demi-heure après il parut sur le seuil de la porte et invita tous ceux qui étaient

là à entrer. Nous nous rangâmes en silence devant le lit où était Emile. — Mes amis, nous dit-il, je crains qu'on n'accuse Michel de ma mort. Je veux écarter de lui cet odieux soupçon. C'est un accident seul qui l'a causé. En sautant au bas d'un rocher, ma carabine, accrochée par un branchage, a parti, et j'ai reçu la balle en pleine poitrine. Je regrette qu'il ne soit pas ici; je désirerais me réconcilier avec lui avant de mourir. Dites-lui tous que je ne conserve contre lui aucune rancune du passé et que je prie Dieu pour qu'il se corrige de ses défauts, qui feraient son malheur. A sur un signe du vieux vicaire, tout le monde se retira. Je restai seul avec lui auprès d'Emile. L'horloge ne tarda pas à arriver de Pernant. Emile recommanda son père à ses soins et à ceux de sa famille. Il regretta de ne pouvoir pas embrasser encore une fois le vieillard que ses infirmités empêchaient de venir à la Colonne. Mais ses derniers moments furent au moins paisibles, puisqu'ils ne seraient pas allés par le spectacle de la douleur paternelle. Quelques heures après il expira, et il y aura dans cinq jours deux ans, par un jour triste et brumeux, une longue file d'hommes, composée en grande partie de gens de mon village, partait du village de la Colonne, ayant en tête le vicaire, et suivant le cercueil d'Emile Ducrey, pour descendre jusqu'à Magland, où le vieux Ducrey avait exigé que son fils fut enterré. Au nombre des quatre porteurs qui devaient se relever alternativement pendant le trajet se trouvait Michel. Le vicaire avait voulu s'y opposer, mais il avait insisté fortement. J'aurais dû le trouver un air plus convenable; au milieu de la tristesse générale, lui seul manifestait une indifférence évidente. Le cortège atteignit bientôt les sinuosités du sentier, qui descend d'une manière si rapide à travers les rochers à pic qui sont au-dessus du Creux de l'Arche. A chaque tournant, les porteurs du cercueil ralentissaient le pas et roulaient d'attention. Cependant, à cet endroit, que je vous montrais il y a deux heures, où le passage est si étroit et tourmenté si brusquement au-dessus du précipice, Michel, qui marchait le premier, perdit pied tout à coup, lâcha le brancard du cercueil, fut jeté par la secousse en dehors du sentier, et roula sur la pente du rocher. Il fut arrêté dans sa chute par le tronçonnage d'un jeune pin qui avait crié là, et il parvenait déjà à s'y cramponner avec beaucoup d'adresse et de vigueur, lorsque le cercueil, abandonné à lui-même et glissa malgré les efforts du second porteur pour le retenir, lança sur la tête de Michel, et atteignit Michel, qui, ébranlé par ce dernier choc, fut précipité dans l'abîme. Il disparut à nos yeux. Il y eut un intervalle de silence, puis un cri affreux et un bruit sourd qui nous glaça de terreur. On descendit jusqu'à l'endroit où il avait été précipité; ce n'était plus qu'un cadavre horriblement mutilé. Le cercueil avait été arrêté dans sa chute par le pin auquel s'était retenu Michel un instant; mais, à moins de cordes, on ne pouvait songer à le remonter; quelqu'un retourna en chercher à la Colonne. Une heure après, nous nous remettons en route. Les gens de Magland, prévenus de ce nouvel événement, se pressèrent à l'église et suivirent le corps au cimetière. Quand il fut descendu en terre, le vieux vicaire de la Colonne réclama le silence, et il nous parla en ces termes: — Les secrets confiés au confesseur doivent rester ensevelis dans son sein comme dans un sépulchre. Mais, de temps que les sépultures s'ouvrent quelquefois pour accuser le crime, je mettrais devant vous au jour ce qui devait rester caché dans la nuit, en vous révélant ce qui m'a été confié par Emile Ducrey avant de mourir. Maintenant mes paroles ne peuvent plus nuire à personne, et elles peuvent servir à honorer la mémoire d'un mort et à vous édifier vous-mêmes, en vous faisant voir le doigt de Dieu, là où la folie serait tentée de ne voir que le hasard. Michel Burzier est véritablement l'assassin d'Emile Ducrey. Celui-ci, voulant témoigner à Michel, arrivé de la veille, tous ses regrets pour l'emprisonnement qu'il lui avait fait subir sur un soupçon mal fondé, s'était décidé à aller jusqu'au village de la Colonne; ils se rencontrèrent dans le bois de sapins qui est au bout du lac de Plaine. Michel, dès l'abord, l'injuria grossièrement. Emile, pour éviter une collision fomentée, déposa sa carabine contre un arbre, et opposa le calme à ses insultes, se contentant de repousser son agression. Michel, exaspéré par ce sang-froid, et devenu furieux par cette résistance, ramassa la carabine, et la lui déchargea en pleine poitrine. Voilà ce que m'a révélé Emile Ducrey. Depuis la mort de Geneviève, il s'abandonnait à une tristesse telle, que, dans l'aveuglement de sa douleur, il accepta la mort comme une délivrance. Le rapté à des sentiments plus chrétiens. C'est alors qu'il me pria, non plus par un indigne mépris de la vie, mais par pitié pour un pêcheur enduré, et de pas révéler son crime, et de pas le livrer à la justice des hommes, afin de lui laisser le temps de se relever par le repentir sans paraître devant le justicier de Dieu. Mais c'est quand, que la victime accordait sur la terre, ne fut pas confirmé dans le ciel; les décrets qu'il implorait la pitié humaine ne convenaient plus à la sévérité divine. Aujourd'hui le cercueil de la victime miséricordieuse est devenu dans les mains de Dieu un instrument de vengeance. L'assassin a été précipité dans l'abîme, tandis que le cadavre, après avoir accompli cet ordre d'en haut, s'est tout à coup arrêté comme un message qui a rempli sa mission. Pour nous, témoins de ces signes éclatants, prosternons-nous devant la volonté du Seigneur, et prions également pour celui qu'il appelle à lui dans sa clémence, et pour celui qu'il frappe dans sa colère. — En finissant ces mots, le vieux prêtre s'agenouilla au bord de la fosse et se mit à prier. Tout le monde l'imita, après quoi chacun s'éloigna en silence.

« Vous avez maintenant, me dit Rédé, l'explication de ces mots que vous avez entendu répéter plusieurs fois aujourd'hui. On ne put parvenir à cacher au vieux Ducrey les circonstances de la mort de son fils. Ce coup funeste acheva d'ébranler sa raison, et il ne l'a jamais recouvrée depuis. »

« Il n'y a que deux ans que ces événements si graves et si tristes se sont passés, et cependant on ne se les rappelle

plus dans le pays que pour répéter, sous forme de menace plaisante, — tant les hommes sont oublieux et insouciant! — N'allez pas à la Colonne, car les morts y tuent les vivants! »

A. J. D.

Curiosités du monde littéraire.

I. — LE BANQUIER DRAMATIQUE.

Je rencontrais, il y a quelques jours, sur le boulevard Saint-Martin, un littérateur pour tout faire. C'est ainsi que l'on désigne un homme de lettres qui n'a pas de spécialité bien déterminée et qui est tour à tour dramaturge, historien, vaudevilliste, romancier, critique et faiseur de rébus. M. Alexandre Dumas est la plus haute expression de ces intelligences encyclopédiques. — Vous me voyez, me dit-il, dans le ravissement. Je viens de conclure une affaire commerciale magnifique. — Vous faites donc aussi du commerce? — Quelquefois. — Et de quoi s'agit-il? — J'ai lu hier à l'Ambigu, me répondit mon interlocuteur, un drame en cinq actes qui a été reçu avec enthousiasme, et je viens de le vendre au prix de quinze cents francs à mon banquier ordinaire. — Vous avez vendu le manuscrit de votre drame avant sa représentation? — Pas du tout, j'ai vendu mes droits dramatiques, j'ai aliéné ma propriété, j'ai mangé mon blé en herbe. — Singulier marché! — Cela dépend, le drame peut tomber à la première soirée comme il peut régner sur l'affiche pendant trois mois. Javais besoin d'argent aujourd'hui même, et j'ai été frapper à la porte de la providence des auteurs à sec. — Comment appelez-vous cette providence? — X... me répondit-il, c'est un gros homme qui a gagné à ce jeu-là maison de ville et maison de campagne. Pour le vulgaire il est entrepreneur de succès dramatiques, autrement dit chef de la claque, c'est une position qu'il a adoptée, parce qu'il faut absolument en exercer une en ce monde pour jouir de la considération de son concitoyen, mais son vrai commerce consiste surtout à escompter l'avenir des auteurs pressés par le besoin. X..., ajouta-t-il, est une des figures les plus curieuses du pavé parisien, il ne gagne guère que cinq cents pour cent à tous ses marchés. Il prête de l'argent aux directeurs, aux acteurs, aux musiciens de l'orchestre, aux ouvreuses et aux marchands de contremaîtres, argent bien prêté et encore mieux rendu, car il ne peut pas perdre; il ne fait que prendre des hypothèques sur les appointements. Toutes ses journées se ressemblent; le matin il court visiter les directeurs de théâtres qui leur soit besogneux, et, moyennant un prix convenu, il leur achète à ses risques et périls la recette de la soirée. Il offre plus ou moins, d'après l'état de l'atmosphère, le nom des auteurs et des acteurs et la composition de l'affiche.

« Je pourrais vous citer une conversation assez singulière qui s'est tenue devant moi dans le cabinet d'un directeur. X... arrive et offre quatorze cents francs de la recette. — Il m'en faut seize cents, dit le directeur. — Si plouvait, répond X..., je n'hésiterais pas à vous les donner, mais le temps est beau et le ciel sera étoilé au moment de l'ouverture du théâtre. On dirait que le bon Dieu le lui fait exprès. — Cependant, reprend le directeur, le baromètre est à la pluie, regardez plutôt! — Mauvaise patraque de baromètre, il ne sait ce qu'il dit ou vous entendez l'un et l'autre pour me soutirer deux cents francs de plus. Vous ne les avez pas. — Nous aurons une pièce de Dumasior. — Il n'y a pas assez de femmes dans votre pièce; que voulez-vous que le public fasse de deux femmes? Si seulement vous aviez eu l'esprit d'ajouter la vaudeville de X... dans lequel on voit toute une ribamballe de petites filles décolletées... — Je l'ajoute sur l'affiche, s'écrie le directeur. — Allons, voici vos seize cents francs, réplique X..., mais je ne gagnerai pas cent sous, j'en suis sûr, et il court à un autre théâtre pour faire la même opération.

« A deux heures X... est de retour chez lui. C'est le moment de la journée où il donne audience à ses nombreux clients. Il a quitté sa vieille redingote de castorine, son chapeau grasseux qu'un pauvre ne ramasserait pas au coin d'une borne. Il endosse une robe de chambre à laquelle ses dix années de service donnent une apparence respectable, et il s'installe devant son bureau.

« Pan, pan. — Entrez. — Bonjour donc, mon cher X..., comment vous portez-vous? — Ah! c'est vous, mon cher ami, comment vont les affaires? — Tout doucement, j'ai fait recevoir un drame ces jours derniers à la Porte-Saint-Martin. — A la Porte-Saint-Martin! répond X..., qui se doute bien qu'il s'agit d'un marché, mauvaise théâtre pour le quart d'heure... des moitiés de recettes... des acteurs pitoyables... des décors de l'autre siècle... Pourquoi n'avez-vous pas porté votre ouvrage à la Gaîté? J'en ai déjà un en répétition à ce théâtre. — Au fait, reprend-il, la Gaîté est bien tombée, elle aussi, elle ne vaut guère mieux que la Porte-Saint-Martin; il n'y a vraiment plus rien de bon. — Vous avez aujourd'hui quel rapport avec quelque chose. — Voyons, père X..., dit le dramaturge impatient, il ne s'agit pas de vaudeville, mais de drame; combien me donnez-vous de mes cinq actes de la Porte-Saint-Martin? — Eh! eh! l'argent est rare, et le public a de la peine à se déranter. C'est un drame moderne? — Tout ce qu'il y a de plus moderne. — Une pièce à habits noirs? — Oui. — Mauvaise idée, l'habit noir fait difficilement de l'argent, c'est triste, c'est lugubre, c'est croque-mort en diable... ça n'attire pas les femmes... si c'était aussi bien un drame à costumes, dame... nous verrions. — Votre prix, père X..., je suis pressé. — Attendez donc un peu, ces auteurs, ça croit qu'on n'a qu'à se baisser pour trouver de l'argent... Est-ce bien enchevêtré, bien intrigué, bien entrapillé? — C'est aussi corsé que le *Sommeur de Saint-Paul*. — Tant pis! il n'y a plus que le sentimental qui réussisse, voyez plutôt *la Grâce de Dieu* et *François le Champi*, aujourd'hui le genre Hugo ferait fou, Dumas ne bat plus que d'une aile. Dennery lui-même est usé comme une vieille ficelle. — Ainsi vous ne voulez pas acheter mon drame? — A vos deux francs, je n'y tiens pas beaucoup... à moins que vous prétendrez... — J'en veux

trois mille francs. — Trois mille francs! vous voulez donc me réduire à la mendricité, vous voulez donc m'assassiner! — Vous savez bien, père X., que vous avez gagné dix mille francs nets sur mon dernier ouvrage. — Ils n'ont que des choses semblables à me dire, ces auteurs. J'ai gagné, j'ai gagné... c'est vrai... mais j'aurais pu perdre. Vous le savez, douze cents francs de votre drame à habits noirs. — Impossible, père X..., je vous le laisserai au plus juste prix à deux mille cinq cents. Le cinquième acte est superbe, du Shakespeare pur. — Alors, il n'y a rien de fait, ce sera pour une autre fois. — Si c'était quinze cents francs, on pourrait peut-être s'arranger. — Va pour deux mille francs, père X... — Non, quinze cents. — Adieu donc, dit le dramaturge en se dirigeant vers la porte. — Dix-huit cents, crie X... — Je vous ai dit mon dernier mot. — Ah! j'accorde les dix mille francs; mais vous me donnez un acte de vaudeville par-dessus le marché. — On se débat encore pendant quelques temps et le traité est signé.

« Au tour d'un autre. — Monsieur X? dit un très-jeune homme. — C'est moi, monsieur, donnez-vous la peine de vous asseoir. — Monsieur, je désirerais vous céder mes droits sur un vaudeville en trois actes qui se joue demain au Palais-Royal. — Ah! le vaudeville, mon cher monsieur, c'est un genre bien tombé par le temps qui court; Clairville a tué la chose. Enfin il y a peut-être moyen de s'arranger. Est-ce triste ou gai? — J'ai la prétention de croire que c'est très-gai, monsieur. — Mauvaise affaire; je vous donne cinq cents francs de votre pièce pour qu'il ne soit pas dit que vous vous êtes dérangé pour rien. — Cinq cents francs un vaudeville en trois actes ou il y a un rôle pour Ravel! — Ravel est grimacier; j'aurais mieux aimé Grasset. — Vous êtes servi à souhait; j'grassois vous aussi dans ma pièce. — Tant pis, mon cher monsieur! deux comiques dans le même ouvrage, cela divise l'intérêt et fatigue le spectateur. — Ainsi, monsieur, vous refusez... — Combien voudriez-vous donc? — Quinze cents francs. — N'en parlons plus. — Je me borne à douze cents francs. C'est être raisonnable. — Comme c'est la première affaire que je fais avec vous et que j'aime à encourager la jeunesse, je vous en donnerai mille et vous me céderez vos billets d'auteurs; signez-moi ce papier.

« Les mille francs sont comptés, le vaudevilliste s'en va triomphant et la pièce en question rapportera peut-être vingt mille francs de bénéfice à l'escompteur dramatique.

« Arrive un comédien. — Bonjour X. — Bonjour, mon garçon, qu'avez-vous donc aujourd'hui? Seriez-vous malade? — Non, mais je ne suis pas content. — Bah! vous est-il arrivé quelque malheur? — Vous savez bien ce qu'il m'est arrivé. — Vous gens ne soignent plus mes entrées ni mes sorties, la claque ne résonne plus pour moi; hier j'ai été chuté. — Ah! mon Dieu. — Faites donc l'étonné; pourtant je n'étais en retard avec vous que de quelques jours. — Il faut se mettre en règle avec les amis, mon cher, je ne connais que ça, moi. — Oh! je le sais bien que vous ne connaissez que ça; tenez, voilà vos cent cinquante francs mensuels; j'espère que vous ne m'oublierez plus. — Comptez sur moi; vous aurez, pas plus tard que ce soir, une entrée de premier choix, deux salves et des agréments tout le long de votre rôle. Au revoir.

« Une actrice se présente sur le seuil du cabinet. — Tousjours jeune, toujours jolie, toujours charmante, s'écrie X. qui daigne porter la main au bonnet grec qui cache la nudité de son crâne; ma parole d'honneur, vous êtes le plus long printemps que j'aie vu au théâtre. — Ecoutez, père X., il s'agit d'une affaire sérieuse. Je viens vous demander un service. — Parlez, ma belle enfant. — Voici de quoi il retourne pour le quart d'heure; on a donné un de mes rôles à Evelina. — Un de vos rôles à Evelina! — C'est comme j'ai la chose de vous le dire. — Mais c'est très-grave cela. — Si c'est grave, je le crois bien! — Voyons, que puis-je faire? — Evelina joue ce soir. — Bien. — Il faut qu'elle soit chutée à mort. — Diable! Evelina est une de mes meilleures pensionnaires, une paye excellente. — Combien vous donne-t-elle par mois? — Deux cents francs, et chaque premier elle soldé rubis sur l'ongle, c'est une considération. — Vous pouvez bien lui faire une petite infidélité, une fois en passant. — Eh! eh! — Si je vous donnais un billet de cinq? — On ne peut rien vous refuser; Evelina disparaîtra ce soir dans le troisième dessous.

« L'actrice fait place à un directeur de théâtre. — Je suis perdu, si vous ne me prêtez pas cinq mille francs sur-le-champ. Mes acteurs refusent de jouer; ils veulent être payés avant la représentation. — Désolé, mon cher; je suis à sec. — Laissez-vous attendre; j'ai une pièce qui fait un argent fou, vous le savez bien. — Je vous abandonne trois jours de recettes. — Il me faut huit jours. — C'est impossible. — Mettons alors que nous n'avons rien dit. — Vous le savez quatre recettes? — Huit; je n'en ai demandés pas. — Cinq; et si vous me refusez, je vais chez un notaire qui sera peut-être plus raisonnable. — Allons, je suis honteux; je me contenterai de six recettes et vous me mettez à l'étude, la semaine prochaine, deux petits actes charmants que j'ai achetés hier à un jeune homme qui donne les plus belles espérances. — Mais si vos actes ne valent rien? — Vous les ferez retoucher par un faiseur; je ne m'y oppose pas. Et le malheureux directeur est contraint d'en passer par ces inexorables conditions.

« Le soir X., va d'un théâtre à un autre pour s'assurer si ses gens fonctionnent; puis il fait encore des affaires dans les entr'actes avec des auteurs qu'il rencontre au foyer, et des comédiens qu'il va voir dans les coulisses; à minuit il rentre chez lui, prêt à recommencer le lendemain. A l'heure où je vous parle, cet homme est trois fois millionnaire, et il ne dépense pas vingt mille francs par année.

« Mais, disje à mon interlocuteur quand il eut esquissé le portrait de ce banquier de la littérature dramatique, comment se fait-il que les vaudevillistes et les dramaturges consentent à aliéner pour une misérable somme les productions de leur intelligence, c'est-à-dire leur fortune?

« Par la même raison qui porte les fils de famille à escompter leur avenir et à faire passer les écus paternels dans les mains des usuriers. JENNY REYNOLDS.

Aventures de M. Verdreau, par Stop. — (Suite. — Voir le N° précédent.)



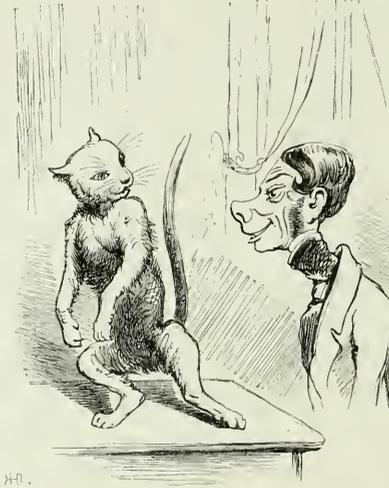
Comme Orphée, dont la voix retenu à des pierres, M. Verdreau retenu et attire les plus insensibles.



M. Verdreau n'était pas là ! il volait sur les traces du chapeau jaune.



Après de longues heures d'inutiles recherches, M. Verdreau se plonge dans le plus sombre desespoir.



Nick, semblant comprendre sa douleur, essaie, pour le distraire, quel ques expressives cabrioles...



Nouvelle révélation d'un talent ignoré ; M. Verdreau était né danseur.



Ce fut alors la Polka...



Avec de nouvelles figures...



Les danses espagnoles...



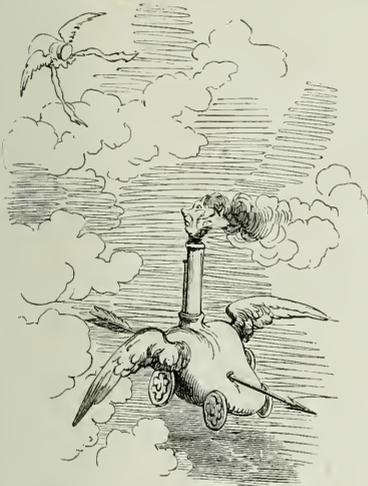
... Et le pas des Bayadères en costume national.



M. Verdreau obtient des succès...



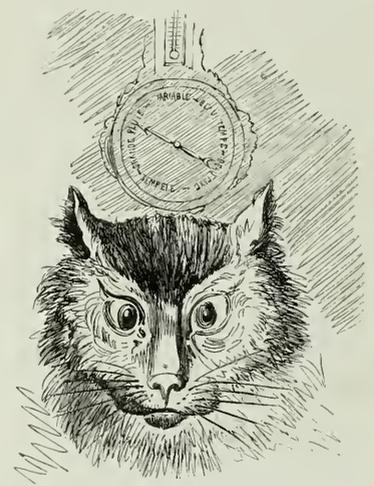
Mais son cœur n'était pas là.



Il roulait à grande vitesse à la suite du chapeau jaune. Après quatre jours de poursuites,



... M. Verdreau était sur le point de se livrer au désespoir, lorsqu'il se sent frappé par un courant électrique



... Parti des yeux de Nick, qui sentait venir un orage.



Pendant vingt-quatre heures, M. Verdreau reste sous l'influence de cette puissance mystérieuse.



À son réveil, il se frappe le front : il lui pousse une idée...



Un horizon nouveau semble s'ouvrir devant ses yeux.



Aurait-il, génie ignoré, trouvé les sources du magnétisme animal?

(La suite au prochain numéro.)

Chronique musicale.

Une première représentation à l'Opéra-Comique, deux reprises au théâtre Italien, la rentrée en session de la Société des concerts du Conservatoire, tout cela dans la même quinzaine; certes, voilà une première quinzaine de janvier musicallement bien remplie.

Le nouvel ouvrage de l'Opéra-Comique a pour titre les *Porcherons*, et est dû à la collaboration de MM. Sauvage et Albert Grisar. Les Porcherons, chacun le sait sans doute, étaient la guinguette où se rendait de préférence la joyeuse canaille parisienne du siècle dernier, et où se donnaient assez souvent rendez-vous le beau monde de ce temps, à telle fin de s'y former, sous divers travestissements, aux finesses et gracieusetés des manières et du style poissards. Ces Porcherons, quoiqu'ils aient donné leur nom à la pièce, ne sont cependant ici que le prétexte d'un troisième acte, un moyen d'amener le dénouement. Quant au sujet véritable, il est ailleurs et tout à fait indépendant de ce titre, du reste très-beaucoup, sonnant bien à l'oreille et produisant bon effet sur l'affiche. Il n'en a pas fallu davantage quelquefois pour assurer un succès. M. Sauvage s'était jusqu'à présent borné à imiter les pièces bouffonnes de notre vieux théâtre de la Foire, et dans ces imitations il avait fait preuve d'une grande connaissance de l'art théâtral tel qu'il convient à la scène de la rue Favart, et d'une rare habileté de poète librettiste. Cette fois, il a complètement changé ses allures, et s'est jeté à corps perdus dans l'imitation des derniers libretti que M. Scribe a écrits pour l'Opéra-Comique. Imitation pour imitation, nous aimons mieux l'autre, elle était plus gaie; elle-ci a ses avantages, nous n'en disconvions pas, mais elle a aussi ses inconvénients. Le principal de ces inconvénients est que l'action se déroule sur une situation qui est toujours la même d'un bout à l'autre des trois actes, et toujours également invraisemblable et forcée à l'excès. C'est particulièrement dans les détails que les qualités de M. Sauvage se montrent avec tout leur éclat; et il y a dans les *Porcherons* des détails nombreux, la plupart très-amusants, il y a surtout ce mérite essentiel dans une pièce écrite pour être mise en musique, que le compositeur y est servi à merveille et justement selon les besoins de son individualité.

M. Albert Grisar ne pouvait pas trouver un meilleur cadre à ses mélodies; peut-être par cette raison même que c'est plus particulièrement aussi dans les détails d'un morceau que brille son génie musical. Les deux ouvrages qui ont commencé la réputation de M. Grisar à l'Opéra-Comique, l'*Eau merveilleuse* et *Gilles ravisseur*, appartenaient tous deux au genre entièrement bouffon. Dans les *Porcherons*, la musique bouffe occupe une bonne partie des scènes; mais à côté d'elle la musique d'expression tient aussi une place importante. Le compositeur a également bien réussi dans les deux genres. Nous citerons entre autres le duettino bouffe: *Plus amants qu'époux*, par lequel débute le duo du premier acte; l'air de M. Antoine, au commencement du deuxième acte; le duo et le trio par lesquels ce même acte finit; le chœur en style fugué: *Allons, faisons ces farçons*; et le trio du troisième acte. Dans l'autre genre, il nous faut citer, du premier acte, la romance: *Pendant une nuit obscure*; et le morceau d'ensemble: *Ah! reviens à nous*, dont la mélodie est d'un sentiment délicieux; puis encore l'air de mademoiselle Darcier au troisième acte. Il y a aussi dans la nouvelle partition de M. Grisar de ces morceaux d'un caractère mixte, c'est-à-dire qui ne sont ni bouffes ni sérieux, mais qui se distinguent par la manière spirituelle et gracieuse dont ils sont conçus et exposés: tels sont plusieurs fragments de l'introduction de l'ouvrage, tout le chœur final du premier acte; au deuxième acte, le duettino du commencement, l'air chanté par M. Hermann-Léon, la romance: *L'Amant qui vous implore*, le quatuor qui vient après, les couplets de la soubrette; enfin toute l'introduction du troisième acte, qui contient des chœurs énergiquement écrits, une chanson à boire d'une tournure très-originale, et la *Ronde des Porcherons*, charmante chanson à deux voix, avec un refrain en chœur d'un effet neuf et entraînant. Toute cette scène est musicalement traitée avec un talent vraiment de premier ordre; elle suffirait seule à justifier le succès de tout l'ouvrage; et à établir sur des bases désormais mébranlables la gloire d'un compositeur. — La pièce est jouée avec un ensemble parfait par mesdames Darcier, Félix, Decroix, MM. Moëker, Hermann-Léon et Bussine. Les costumes sont d'une fraîcheur qui fait plaisir à voir, et les décors, dus à l'association de MM. Martin, Rubé et Nolan, sont peints avec un talent et un luxe qui ne laissent rien à désirer. Les chœurs, sous l'intelligente direction de M. Cornette, et l'orchestre, habilement conduit par M. Timant, ne méritent que des éloges.

— Je vous dis, moi, qu'il ne rentrera pas! — Et moi, je vous réponds qu'il rentrera. — Puisqu'il est malade? — Allons donc! Lablache malade, ça ne s'est jamais vu! — On assure pourtant que sa voix le quitte? — Sa voix le quitte! mais réfléchissez donc combien la chose est invraisemblable!... — Alors, c'est qu'il ne veut plus chanter? — Ceci est tout bonnement de la calomnie. Lui! l'ancien de naissance, non plus vouloir chanter!... Comment cela se pourrait-il? — Enfin, il ne rentrera pas, vous disiez? — Parbleu! vous disiez, il rentrera... — Et, en effet, il est rentré, à la grande joie de ceux-ci, au grand ébahissement de ceux-là; avec cette bonne figure, à laquelle la belle humeur sied si bien; avec son esprit, sa gaieté, toujours respirant la jeunesse comme il y a vingt ans; avec son organe incomparable de puissance et de justesse.

En même temps que la rentrée de Lablache, nous avons eu la reprise de *Cenerentola* et d'*Il Barbiere di Siviglia*, deux immortels chefs-d'œuvre, les deux plus beaux et les plus étonnants qui aient peut-être jamais été écrits dans le genre comique en musique. Tout a été dit sur ces admirables partitions ou le génie éternel à chaque ligne; nous n'avons donc à parler que de la manière dont elles sont

exécutées cette année. — Le rôle de Cenerentola est rempli par mademoiselle d'Angri, qui s'en acquitte avec un très-remarquable talent. Le succès qu'elle y a obtenu est d'autant plus honorable pour cette artiste, que le souvenir de mademoiselle Albini dans ce même rôle est encore tout récent. Mais quel que soit le charme de ce souvenir, mademoiselle d'Angri est parvenue à le rompre, et les applaudissements n'ont pas plus manqué à la nouvelle Cenerentola qu'à la précédente. Ce qui prouve bien que rien n'est plus profitable à nos jouissances que l'éclectisme en matière d'art. — C'est madame Persiani qui chante le rôle de Rosina dans *Il Barbiere*. Dire tous les trésors de vocalise qu'elle prodigue, soit dans l'air: *Una voce poco fa*, soit dans le duo avec Figaro, soit dans les variations de la scène de la leçon, c'est absolument impossible. On écoute, on est surpris, ravi, émerveillé, on applaudit; et l'on ne peut faire autre chose, car de tels prodiges d'art ne sauraient être racontés. — Don Magnifico et don Bartolo nous présentent Lablache sous deux formes différentes, mais toutes deux également excellentes. Quel magnifique effet que celui de la voix de Lablache! Grâce à elle, tout un finale, avec chœurs et à grand orchestre, est redoublé d'intensité et serait la cavatine la plus ornementée de fines fioritures. Ce ne sont pourtant ici que grossiers notes, toutes simples et toutes rondes; mais quelles notes! quelle imposante simplicité! quelle majestueuse rondeur! et comme, dans leur magistrale émission, on sent le musicien consommé, solide, d'aplomb, l'artiste éminent! Il n'y a pas le moindre danger, quelle que soit la masse qui l'enlourde, que personne s'égare, tant qu'il est le présent; on peut être sans aucune inquiétude. Duraste, nous en sommes toujours à nous demander ce qui est le plus extraordinaire et le plus digne d'être applaudi, de Lablache comédien ou de Lablache chanteur. Et, très-probablement, la question demeurera longtemps ainsi pendante. — Le nouveau ténor Lucchesi, dont le succès a été croissant de jour en jour à chacune des représentations de *Mitilde di Schabran*, a trouvé, dans les rôles de Ramiro et d'Almaviva, deux occasions nouvelles de prouver que ren n'était plus mérité que l'accueil favorable qui lui a été fait des son premier début. C'est une précieuse découverte, une vraie bonne trouvaille, qu'un ténor tel que M. Lucchesi, par le temps de vociférations qui court. On comprend à peine comment il a pu se former de la sorte, alors que tous les autres ténors se débâtent formement à qui mieux mieux d'une manière déplorable. Plus on y songe, et plus on est étonné d'entendre aujourd'hui un gosier d'homme vocaliser avec tant de netteté, d'émettre son son pur et net avec si peu d'efforts. Tandis que la plupart des chanteurs célèbres de nos jours ont péniblement dit des choses assez faciles et fort simples, M. Lucchesi, lui, fait simplement et avec la plus grande aisance des choses très-difficiles; il les fait même si simplement, avec si peu d'apparent prétention, que le public ne s'aperçoit presque pas de la difficulté vaincue, et quelquefois ne rend pas instantanément au talent de M. Lucchesi toute la justice qui lui est due. Mais ce qu'il ne fait pas sur l'instant, il le fait après réflexion, et, en fin de compte, cela revient au même; peut-être cela vaut encore mieux. M. Lucchesi n'est pas moins distingué comme acteur que comme chanteur. L'air de Ramiro, au second acte de *Cenerentola*, textuellement rétabli, montre ce que le chanteur peut faire; la physiologie qu'il donne à chacun des travestissements du comte Almaviva, indique qu'il possède aussi bien l'intelligence de la scène que la connaissance de l'art du chant. En un mot, depuis bien longtemps, ce rôle n'avait été si bien chanté, ni si bien joué au Théâtre-Italien. — Dandini ou Figaro, M. Ronconi est toujours merveilleux d'entrain, de verve, de brio et de talent. Et cependant il n'est jamais le même. Vrai prole, il change de figure, de manières, de forme et de couleur vocale, comme si c'était la chose du monde la plus naturelle. Contemplez aujourd'hui cette bête physiologie de valet déguisé en amoureux; qu'y a-t-il de commun entre eux, au point de vue de l'organe supérieur? Les mille transformations que son chant ne sont pas moins étonnantes; écoutez le vieux poète famélique Isidoro chanter en entrant cette scène: *Oh! fate fame!* et puis prétez l'oreille à cette voix de jeune poète sans souci, qui entre en scène la tête haute en chantant: *Largo al factotum della città*; c'est à ne pas croire que ce soit le même chanteur. — Ajoutons enfin que M. Majesti dit très-convenablement le rôle d'Alidoro dans *Cenerentola*; que, pris à l'improvise pour remplacer dans le rôle de don Basilio M. Morelli tombé subitement malade, il s'en est fort bien tiré, et a chanté l'air de la *Cunialina* de manière à se faire très-légitimement applaudir. — Nous n'hésions pas à le dire, sans crainte d'être démenti par personne, en aucun temps, le Théâtre-Italien n'a offert aux vrais dilettantes une réunion de talents plus excellente, un ensemble d'exécution plus parfait. Comment se fait-il donc qu'il n'y ait pas tous les soirs, aujourd'hui comme autrefois, chambrée complète à la salle Ventadori? Car cela n'est que trop vrai, et nous ne voyons pas à quoi servirait de ne pas l'y avoir. A quoi pense donc le public de ce théâtre de revenir si lentement à ses bonnes et anciennes coutumes? Est-ce donc toujours cette même vieille peur du mal qui donne le mal de la voix? La peur de quoi? — Bref, il n'y a plus aucun bon prétexte à rester chez soi, lorsque tant de savouroses et sûres jouissances invitent à sortir. On a d'abord dit, pour ne pas aller cette année aux Italiens. On a dit: n'y a pas de ténor. — Voilà Lucchesi. — On a dit ensuite: Lablache ne rentrera pas. — Lablache est rentré. — Que dira-t-on à présent? Savez-vous ce qu'on dit? On dit que madame Ronconi administre ce théâtre. C'est là, certes, une grave accusation; sans doute, si la chose est vraie, madame Ronconi a tort; d'autant plus qu'une jolie femme qui s'expose à voir son front bientôt ridé, vieilli, tourmenté par les soucis administratifs, ne saurait, en aucun cas, avoir raison. Mais ce qui devrait raisonner sur ce cas-ci, c'est que madame Ronconi, en femme

bien avisée, parait se préoccuper bien plus de ses toilettes que de l'administration du théâtre dont son mari est directeur. Qui ne la s'aperçoit-elle pas que ces toilettes? Toujours d'une exquise élégance, sortant, on le voit bien, de chez les faiseuses les plus renommées. Cela ressemble-t-il à quelqu'un qui administre n'importe quoi? — Espérons donc que ce prétexte s'en ira sans tarder où sont allés les autres, et que le public, le vrai public, reviendra au Théâtre-Italien comme il aurait déjà dû le faire depuis longtemps.

Nous n'avons pas oublié que nous avons mentionné au commencement de cet article la Société des concerts du Conservatoire, dont la première séance, qui a eu lieu dimanche dernier, a été si brillante, mais faite d'espace, cette fois, nous sommes obligés d'attendre jusqu'à la semaine prochaine pour en parler comme il convient. Nous en parlerons alors, ainsi que de la première séance de la Société des concerts de l'Union musicale, qui aura lieu dimanche prochain.

GEORGES BOUSQUET.

L'Almanach des Adresses de Paris

SOUS LOUIS XIV.

(1691-1692.)

(Suite et fin. — Voir le N° précédent.)

Une classe de gens dont on omet à tort la curieuse catégorie dans nos modernes *almanachs des adresses*, et dont Du Pradel, plus sensé, fait une série à part, c'est celle des amateurs, bibliophiles, amateurs, dilettantes de tableaux, etc. Puisqu'on indique aux acheteurs en quels lieux se trouve ce qu'ils cherchent, on devrait bien de même dire un peu aux marchands où se trouve pour eux une clientèle toute faite. C'est ce que tente ici notre vieux almanach, en nous donnant la liste des principaux amateurs de son temps. Il les appelle les *Fameux curieux*, entendant le mot *curiosité* dans le sens qu'il avait alors et que lui donne La Bruyère, quand il dit dans son chapitre de la *Mode*: « La curiosité n'est pas un goût pour ce qui est bon ou ce qui est beau, mais pour ce qui est rare, unique, ce qu'on a et ce que les autres n'ont point... ». Ce n'est pas un amusement mais une passion, et souvent si violente, qu'elle ne cède à l'amour et à l'ambition que par la petitesse de son objet. » Entre autres *curieux* donc, Du Pradel nous cite le duc d'Amoult, *rue de Jouy*; Saint-Simon, *rue Taranne*: — pour celui-là, il était, vingt endrois de ses mémoires nous l'apprennent, fort curieux de portraits, surtout de ceux peints par Rigaud; — le duc de Richelieu, *place Royale*; les présidents Lambert et Bretonvilliers, *de la Voivre-Du*; — les opulents magistrats qui firent peindre par Le Sueur et par Le Brun les plafonds de leurs hôtels marquaient bien un placement; — Furetière, *rue de la Harpe*; M. de La Planchette, *rue de la Planchette*; etc. Mais trois noms nous ont surtout frappé dans cette nomenclature d'amateurs: celui de Jabak d'abord. C'était un riche banquier de la rue Neuve-Saint-Méry, faisant, comme Du Pradel nous l'apprend ailleurs, toutes les affaires avec les pays du Nord-Est: l'Allemagne, la Pologne, la Hongrie et la Turquie. Les énormes bénéfices de sa banque étaient tous consacrés à satisfaire son goût intelligent pour les arts. Quand la galerie de tableaux formée à Londres par Charles II fut mise à l'encan, il y courut, se fit adjuger à prix d'or les plus belles toiles, et revint tout entouré de dessins, quand, par suite de je ne sais quel caprice ou de je ne sais quelle vicissitude, il vendit sa galerie, il s'y trouvait 5,542 dessins et tout au plus cent tableaux, mais la plupart du meilleur choix. Le tout se vendit 220,000 francs. C'était pour rien. Le Cabinet du Roi, premier fonds de notre Musée national, s'enrichit plus que tout autre de ces magnifiques dépouilles. Nos plus splendides Van Dycks, nos Holbeins les plus authentiques, nos Violonnet de Jabak, M. de Chandon, « *près le Trône*, *rue du Faubourg-Saint-Antoine*, » est l'un des deux amateurs curieux que nous avons surtout aimé à trouver chez M. de Pradel. C'est que c'est là un des protecteurs de l'art à cette époque les plus ardents et les plus éclairés. Nous devons à sa munificence les plus belles œuvres du Poussin, qui, perdu pour nous à Bome, ne se rattacha longtemps à la France que par un seul lien, les lettres, les encouragements et les commandes que M. de Chantelou lui adressait. Le troisième curieux est M. de Gagnière, à *l'Hôtel de Guise*. Un fin bibliophile celui-là, dont le nom brille encore avec un bel effet dans le *Manuel de Brunet*, à la suite des livres les plus précieux, les plus riches et les plus intéressants de la bibliothèque de la vente avec ceux même de Groslier. La demeure de M. de Gagnière à l'Hôtel de Guise était bien choisie. Il y trouvait un fort bon voisinage pour sa bibliothèque; elle s'y adossait aux superbes galeries de tableaux appartenant à madame la duchesse de Nemours, et à ce riche musée de pierres précieuses tant vanté et tant jaloux par Coulanges. Hélas! dit-il un jour, songant au goût ruineux qu'il y avait pris pour ces raretés,

« Hélas! c'est toi qui m'as gâté,
Brillant tout de Guise! »

Les riches antiquaires, les vieux meubles, étaient principalement à la mode. On avait, comme de notre temps, le goût effréné du *bahut* et de la *crédence*. Saint-Amant y fait allusion dans la préface de son *Mosse sauté*, quand il dit, pour s'exuser des termes archaïques qu'il a mêlés aux mots nouveaux: « Une grande et vénérable chaise à l'antique a quelquefois très-bonne grâce et tient fort bien son rang dans une chambre de pareilles meubles les plus à la mode et les plus superbes. » Du Pradel nous dit en lui fallait aller pour se fournir de ces précieuses vieilleries. Il nous adresse à Baclot, *rue du Harlay*; à Fanagny, *près la descente de la Samaritaine*; à Yverne et à son associé Malafar, *quai de l'Horloge*. Ce dernier était surtout fameux. C'était le Monro du dix-septième siècle, l'abbé de Villiers, s'indignant, dans son poème de *l'Amitié*, contre cette vogue des vieux meubles, contre ceux qui s'y adonnaient, amateurs et marchands, ne nomme que lui:

Voulez-vous voir chez vous ses salons innuïtes,
Montrer aux curieux mille ornements fragiles,
En antiques tournées et le bronze et le fer,
Et dans un cabinet mettre tout Malafar... etc.

L'Antique n'était pas la seule manie des curieux, l'unique

Beaux-Arts.

Depuis quelque temps l'hôtel des ventes de la rue des Jeuneurs s'est fréquemment transformé en musée artistique : tantôt c'était une riche et précieuse collection d'objets d'art, recueillis par un goût éclairé à force de soins, de recherches et de dépenses, et que la mort de son propriétaire ou le malheur des temps ramenaient sur le terrain de l'encan; tantôt c'était l'atelier tout entier d'un artiste moderne avec toutes ses œuvres achevées ou à peine ébau-

chées, ses études, ses croquis, les secrets de sa pensée, les rêves et les aspirations de son âme, qui venaient affronter leur dernière publicité, celle de l'affiche et de la criée. Rien de plus triste que la vue de ces nobles patrimoines du goût et de l'intelligence, de toutes ces œuvres fraternelles gardées avec tant d'amour au foyer de l'artiste, et qui, disputées par les enchères, vont commencer là leur dispersion et leur exil.

Lundi dernier, 44 janvier, avait lieu la vente de la collection de tableaux du pianiste célèbre feu Kalkbrenner, composée de trente tableaux seulement, mais tous choisis et quelques-uns d'un grand prix. Parmi les plus remarquables étaient : un *Camp*, par PHILIPPE WOUVERMANS, qui a été adjugé pour 25,000 fr.; une *Chasse au lièvre*, par le même, payé 6,400 fr.; une petite toile de PAUL POTTER, provenant de la collection du duc de Caraman, 49,500 fr.; un petit



ANTONIN MOINE.



DOMINIQUE PAPETY.

KABEL-DUJARDIN, 4,350 fr.; une *Scène d'intérieur*, par PIERRE DE HOOGH, qui avait été vendu 15,000 fr. par M. de la Hante, a été adjugé à 3,650 fr. seulement.

Le lendemain, 45 janvier, commençait la vente des tableaux, dessins et croquis d'après nature faits par DOMINIQUE PAPETY. La vue de ces dessins si nombreux, l'examen de ces portefeuilles, si riches de documents de toute nature, recueillis pendant des voyages, aura été un sujet d'étonnement pour le public. En présence de ces immenses travaux, Dominique Papety lui aura apparu comme un laborieux bénédictin. Ce n'est certes pas l'aspect sous lequel il devait s'attendre à trouver le peintre du *Rêve du Banquier*. On ne connaît généralement que le côté brillant de la carrière des artistes; on ne songe pas à tout ce qu'il leur faut d'efforts, de persévérance, de luttés pénibles pour se faire jour. Ici le talent de feu Papety se révèle sous deux aspects nouveaux. Dans ces dessins le paysage et l'architecture sont traités avec une égale habileté. Tout semble digne d'intérêt à cet esprit curieux, et un crayon sûr et facile vient en aide à son cosmopolitisme ardent et inquiet. Les musées, les églises, les monuments, les sites de la France, de l'Allemagne, et principalement de l'Italie et de la Grèce, ont tour à tour provoqué ses études. Une suite d'aquarelles représentant les costumes des États romains et du royaume de Naples attirait surtout l'attention à l'exposition qui a précédé la vente. Ces aquarelles sont exécutées dans un excellent sentiment pittoresque. Mais c'est dans ses cartons surtout qu'il fallait aller chercher les trésors accumulés par son activité. L'un de ces cartons contenait trois cent vingt dessins recueillis en 1846 pendant un voyage en Grèce. Protégé par une escorte, il s'arrêtait partout où quelque objet intéressant sollicitait son crayon. C'est alors que l'amiral Turpin, commandant nos forces navales dans le Levant, avait mis le brick l'*Argus* à sa disposition, Papety put aller visiter le mont Athos et y étudier les ouvrages des peintres byzantins, qui forment le lien entre l'art antique et celui de la renaissance. Dans ce hen perdu de la Grèce, où M. Minio-Paléofax, envoyé en mission par M. Villemain, retrouvait, de son côté, des manuscrits précieux qui ont été publiés, le courageux artiste put copier, entre autres ouvrages, les admirables peintures du grand artiste byzantin, Panselinos. Il nous le fit connaître par ses belles aquarelles exposées en 1847 et qui font aujourd'hui partie de la collection du Louvre. Là il réunit des matériaux précieux pour l'histoire de la peinture byzantine, si importante à étudier, puisque seule elle régnait pendant les époques de barbarie. Cette science archéologique acquise par de si longues études, l'artiste ne lui sacrifiait pas aveuglément dans ses compositions. Elle n'apparait que dans le petit tableau intitulé *Memphis*, exposé en 1845, et dans celui de *Solon dictant ses lois* (1846). Le nom de M. Papety semblait appelé à de plus brillantes destinées. Né à Marseille en 1815, ayant obtenu en 1835 le grand prix de Rome par son tableau de *Moïse frappant le rocher*, il attirait l'attention publique en 1843 et faisait concevoir de grandes espérances par son tableau : *Un rêve de banquier*.

Le socialisme de l'époque, le phalanstère spéculatif l'adopta pour son peintre. Il ne sembla pas prendre au sérieux cette mission providentielle. Car il inclinait seulement à la peinture lubrique dans sa *Tentation de saint Hilarion* (1841) et dans son voluptueux et nuchalant Egyptien de *Memphis* (1845). Il ne semblait guère s'occuper de paléogénésie dans son *Récit de Télémaque* (1847); il payait son tribut au goût moyen âge dans son tableau de *Guillaume de Clermont défendant Ptolémaïs* (1845), et le *Solon dictant ses lois* (1846) était une commande du gouvernement. La seule chose que l'on puisse porter au compte du phalanstère, c'est la grande composition : *le Passé, le Présent et l'Avenir*, exposée en 1847; et c'est un des aspects les moins intéressants sous lesquels se soit manifesté le talent de l'artiste. Cette préoccupation de fouririsme, mêlée aux choses d'art, peut donc être écartée dans l'appréciation de ses œuvres. L'épidémie qui l'a emporté, il y a quelques mois, dans la force de l'âge, l'enlève au moment où, fort de ses études et de sa science acquise, il allait sans doute manifester avec plus de vérité et de franchise son sentiment pittoresque fin et élégant. C'est un véritable sujet de deuil que l'existence d'un grand artiste ainsi interrompue et brisée au milieu de son développement!

Un souvenir plus douloureux, peut-être, vient réclamer ici notre attention. S'il est triste de voir une existence encore jeune tranchée par la mort avant qu'elle ait donné tous ses fruits, combien n'est-il pas plus triste de voir un artiste déjà avancé dans sa carrière, et qui, plein d'activité et d'opiniâtreté persévérance, s'étant tour à tour exercé dans le long apprentissage du peintre et du sculpteur, est tout à coup saisi par un doute mortel et amené sur les traces de Gros et de Léopold Robert, jusqu'à ce dernier refuge de la mort volontaire contre le décongrément, la méfiance et le délaissement. Comme tous les artistes sincères, Antonin Moine, dont nous reproduisons ici les traits, avait dû connaître, et ses tâtonnements seuls au besoin en seraient la preuve, il avait dû éprouver ces angoisses réservées surtout aux hommes d'imagination; il avait dû souvent douter de lui-même et de son avenir. Après avoir quitté le pinceau pour l'ébaucheur, il venait de les délaisser tous les deux pour le pastel, et il avait eu dans ce genre nouveau des succès qui, tout en étant lucratifs, semblaient devoir servir à sa réputation artistique. La Révolution de février vint interrompre ses espérances. Autour de lui ses amis furent frappés... Le désespoir et l'égarement dans un moment fatal virent ébranler ce cerveau impressionnable et déjà malade. Un regret sur cette idée qui a été triste jusqu'à la mort dans ces jours de tempête, où, au milieu des préoccupations les plus graves, la société retentit trop souvent de ces sourdes paroles : *Ve victis!* — Antonin Moine, mort à Paris le 18 mars 1849, était né à Saint-Etienne (Loire) le 30 juin 1796. Sa famille avait voulu en faire un médecin; il voulut être artiste. 1815 vint pour quelques mois l'arracher à ses paisibles études. Il assista comme soldat à Waterloo. Elève de Girodet et de Gros, il se dégagea vers 1830 des lions de l'enseignement classique,

s'abandonne à son goût naturel, aborde la sculpture, et surprend pour une de ses premières œuvres, en usant du stratagème employé par Michel-Ange, les suffrages des maîtres et des habiles. Sa carrière sembla décidée. Il produisit alors ces œuvres que tout le monde se rappelle : les *Lutins*, la *Scène du Sabbat*, et les statuettes du *Sonneur d'Oliphan*, d'*Esmeralda*, de *Phœbus*, de *Don Quichotte*, du *Grognerd*... Parmi ses ouvrages de plus grande dimension sont plusieurs statues et bustes, parmi lesquels on distinguait dans le temps le buste de la reine, tant à cause du modèle que par l'habileté des ajustements. Un jour, M. Antonin Moine laisse la terre à modeler pour la poussière légère du pastel, et il ne tarde pas à se faire un nom dans ce genre nouveau. On n'eût pas cru, à voir la grâce un peu molle avec laquelle il traitait ses portraits, que ce crayon vapoureux était manié par la main d'un sculpteur. Cet artiste laborieux avait laissé une grande quantité d'ébauches et d'études qui, recueillis dans ses deux ateliers de sculpteur et de peintre, ont été mises en vente, il y a quelque temps, à l'hôtel de la rue des Jeuneurs. Les amateurs et les nombreux amis de cet artiste, justement apprécié pour ses aimables qualités, y ont accouru avec un empressement religieux.

A. S. D.

Rébus.



EXPLICATION DU DERNIER RÉBUS.

L'homme baroque est souvent insupportable.

On s'abonne directement aux bureaux, rue de Richelieu, n° 60, par l'envoi franco d'un mandat sur la poste ordre Lechevalier et Co, ou près des directeurs de poste et de messageries, des principaux libraires de la France et de l'étranger, et des correspondances de l'agence d'abonnement.

PAULIN.

Tiré à la presse mécanique de PLOS FRÈRES, 16, rue de Valenciennes.